

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC
FACULTÉ DES LETTRES
DÉPARTEMENT D'ÉTUDES ROMANES

**La comparaison de l'Organisation
internationale de la Francophonie et de la
Communauté des Nations**

**The comparison of The Organization
international de la Francophonie and the
Community of Nations**

Mémoire de licence

Laura Racinová

Directeur de recherche : Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Olomouc 2016

DÉCLARATION

Je déclare sur mon honneur avoir élaboré ce travail sous la direction de Jaromír Kadlec, et avoir mentionné toutes les sources employées pour la rédaction de cette thèse.

À Olomouc, mai 2016

.....

Signature

REMERCIEMENTS

Je remercie avant tout Jaromír Kadlec, mon directeur de thèse, pour ses conseils pratiques qui m'ont beaucoup aidée dans la rédaction de ce travail. Enfin un grand remerciement à Monsieur Samuel Henri Bidaud pour sa consultation d'orthographe et à tous les intéressés qui m'ont conseillé et aidé sur le sujet étudié.

TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION	6
I ORGANISATIONS COOPÉRATIVES INTERNATIONALES	8
I.1 DÉFINITION D'UNE ORGANISATION COOPÉRATIVE INTERNATIONALE	9
I.2 CLASSIFICATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	11
II ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	14
II.1 FRANCOPHONIE EN GÉNÉRAL	14
II.1.1 ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	15
II.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	16
II.2.1 MEMBRES	18
II.2.2 CONDITIONS D'ADHÉSION.....	19
II.2.3 OBJECTIFS ET CIBLES	21
II.3 HISTORIE	22
II.4 CHARTE	23
II.5 JOUR DE LA FRANCOPHONIE	24
III COMMUNAUTÉ DES NATIONS	25
III.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	26
III.1.1 MEMBRES	27
III.1.2 CONDITIONS D'ADHÉSION.....	28
III.1.3 OBJECTIFS ET CIBLES	29
III.2 HISTOIRE	30
III.3 CHARTE	32
III.4 JOUR DE LA COMMUNAUTÉ DES NATIONS	32
IV COMPARAISON DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE ET DE LA COMMUNAUTÉ DES NATIONS	34
IV.1 CONDITIONS D'ADHÉSION	34
IV.2 LANGUE	39
IV.3 ÉCONOMIE	41
IV.4 POLITIQUE	51
IV.5 ACTIVITÉS COMMUNES	52
CONCLUSION	53
RESUMÉ EN TCHÈQUE	56
ANNEXES	57
TABLE DES ANNEXES	60
TABLE DES TABLEAUX	61
TABLE DES ABRÉVIATIONS	62
BIBLIOGRAPHIE	63
OUVRAGES ET SITES D'INTERNET CONSULTÉS	65
PUBLICATION SCIENTIFIQUE	67

ANOTACE	68
ANNOTATION.....	69

INTRODUCTION

L'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations (Commonwealth) sont des organisations internationales coopératives. Dans ce mémoire de licence, nous allons analyser ces deux organisations en détail, afin de voir quelles en sont les différentes caractéristiques.

Notre mémoire est divisé en quatre chapitres principaux, eux-mêmes divisés en sous-chapitres.

Dans le premier chapitre, nous rappellerons quelques informations de base relatives aux organisations coopératives internationales en général. Après avoir donné une définition de ces dernières, nous en proposerons un classement à partir de leur « *type d'adhésion* ».

Dans le deuxième chapitre, nous nous efforcerons de décrire l'idée et l'origine de la Francophonie et de l'espace francophone. Nous nous focaliserons dans cette section sur le rôle joué par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Nous nous pencherons sur la structure organisationnelle de cette dernière, sur son développement historique, sur ses conditions d'adhésion, ses cibles, ses objectifs, sa charte, etc.

Dans le troisième chapitre, nous nous intéresserons au commencement de l'Empire britannique. Nous traiterons essentiellement de la structure organisationnelle, des cibles et des objectifs, des conditions d'adhésion, de l'histoire, et de la charte de la Communauté des Nations.

Dans le quatrième chapitre, notre partie pratique, nous comparerons la Communauté des Nations et l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous analyserons en détail à la fois les éléments qui diffèrent entre ces deux organisations, mais également les éléments qu'elles ont en commun. Cette partie pratique est divisée en cinq sous-chapitre – les conditions d'adhésion, la langue, l'économie, la politique et les activités communes.

Le but de ce mémoire est de donner une vision approfondie des spécificités de la Communauté des Nations et de l'Organisation internationale de la Francophonie, et de voir ce qui est propre à chacune. Nous cherchons également à déterminer quels sont les types de structure coopérative. Ce texte présente les théories de bases des relations internationales qui peuvent être utilisées dans le cadre de l'étude de la relation entre la Communauté des Nations et l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Notre mémoire constitue un apport original du fait qu'il présente chaque organisation, la Communauté des Nations et l'Organisation internationale de la francophonie, de façon particulière, mais qu'il s'efforce également de dégager les points communs à ces deux organisations. Notre partie pratique utilisera la méthode de l'hypothèse générale et de l'analogie dans les jugements généraux. Nous allons les informations raisonnées enregistrer dans la forme du diagramme. Nous avons choisi de traiter de la comparaison de la Communauté des Nations et de l'Organisation internationale de la Francophonie dans ce mémoire, car une telle problématique n'a jamais, à notre connaissance, fait l'objet d'aucune étude spécifique en République tchèque.

Nous nous appuierons essentiellement sur une bibliographie rédigée en langue étrangère, en français et en anglais, même si nous aurons également l'occasion de faire référence à la littérature tchèque. Nous utiliserons des ressources telles que EBSCO ou JSTOR, qui sont des bases de données en ligne de revues scientifiques dans le domaine des sciences humaines. Nous mentionnerons également, bien sûr, les sites de la Communauté des Nations et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

I ORGANISATIONS COOPÉRATIVES INTERNATIONALES

Les organisations internationales sont les plus répandues au 20^e siècle. La plus grande période de prospérité fut la deuxième moitié du 20^e siècle.¹

Pour commencer, il est nécessaire de présenter les origines du terme « *organisation internationale* ». L'interprétation de l'expression « *organisation coopérative internationale* » peut être complexe et doit être expliquée pas à pas.

Le mot *international* indique la coopération entre les nations. Le terme coopération est le processus d'intégration représentant une action de limitation fondamentale dans le but de rationaliser les conflits de l'avantage mutuel.²

Le mot *organisation* indique le complexe de règles formelles et informelles qui déterminent le rôle de comportement et d'activités.³

Selon Clive Archer, le terme organisation est souvent confondu avec le terme « *institution* ». Même si le terme institution désigne plus de chose. Le mot international est utilisé dans le sens multinational, transnational, et désigne donc les relations entre plusieurs États. Le terme « *organisation coopérative internationale* » est étroitement lié au phénomène de la mondialisation. Nous pouvons dire qu'il est en spécialement la formation d'agencement international global. C'est-à-dire qu'ils sont dans la plupart de cas dérivés par d'autres acteurs dans les relations internationales.

Concernant l'histoire des organismes internationaux, nous pouvons la diviser en cinq étapes principales.

La première étape tend vers le commencement de premières institutions. « *Dans le domaine des relations internationales, la littérature a traditionnellement opposé, d'un côté, les approches réalistes (classique de Hans Morgenthau, néo-réaliste de Waltz) qui mettent l'accent sur l'instrumentalisation des OI par les États dominants ou leur incapacité d'être plus que le reflet des intérêts particuliers et des jeux de puissance et, de l'autre, la vision la plus idéaliste du courant des institutionnalisés libéraux.* » Le début date de la période après la Paix de Westphalie en 1648.

¹ WAISOVÁ, Šárka, *Mezinárodní organizace a režimy*, Šárka Waisová a kolektiv, Plzeň: Vydavatelství a nakladatelství Aleš Čeněk, 2008, p. 13.

² Ibid. p.20.

³ KEOHANE, Robert Owen, *International Institutions And State Power: Essays in International Relations Theory*, Westview Press, 1989, p.194.

La prochaine étape importante délimite jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle, elle indique des premières organisations spécialisées. Les organisations de grandes transformations économiques et sociales. Cette étape est importante pour les répercussions sur les systèmes internationaux et politiques. La première organisation ayant une structure semblable à celles des organisations actuelles est la Convention mondiale contre l'esclavage de 1840.

La troisième phase commence en 1919, avec l'aspiration à créer la Société des Nations (organisation qui avait pour objectif de garantir la sécurité et la paix mondiale). Cette Société des Nations a été créée dans le but d'asseoir des pouvoirs capables d'assurer la sécurité de la communauté d'États.

La phase suivante est importante surtout pour la naissance de l'Organisation des Nations Unies en 1945 avec l'adoption de la Charte de San Francisco. Nous arrivons au plus grand stade de développement d'organisation internationale jamais atteint auparavant.

La dernière étape se réfère à la période d'après Guerre froide.⁴ Le système s'oriente vers l'économie libérale et ouverte. Les organisations sont spécialisées dans des domaines précis.

Les organisations les plus importantes qui ont été créés dans cette période sont : OIT – l'Organisation internationale du travail, UNESCO – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, FMI – le Fond monétaire international, etc.⁵

I.1 DÉFINITION D'UNE ORGANISATION COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

Il est indispensable pour servir cette problématique de définir les mots clés en rapport avec ces organisations.

*« Les organisations internationales contemporaines peuvent être divisées en deux grandes catégories, à savoir les institutions intergouvernementales dites « **publiques** » et les organisations non gouvernementales dites « **privées** » (ONG). Cet article s'intéresse à la*

⁴ BAŇOUCH, H., FEDORKO, M., *Mezinárodní organizace*, Brno: Masarykova univerzita, Mezinárodní politologický ústav, 2000, pp. 11-15.

⁵ Mondialisation, institutions et nouvelle diplomatie commerciale, *Les organisations internationales*, (https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/M-Rioux_-_Les_OI_Cahier_MINDc_1-5-12.pdf), page consultée le 18. 1. 2016.

*première catégorie, la seconde regroupant des milliers d'instances de diverses natures font l'objet d'une analyse dans la rubrique **Acteurs internationaux**. »*

Pour définir ce terme, il est nécessaire de mentionner les caractères les plus courants. La caractéristique fondamentale des organisations internationales « *est une entité interétatique, créée par un acte constitutif (un traité, une entente) qui lui confère une volonté propre, distincte des États membres et lui attribue une compétence, des structures permanentes et des moyens pour atteindre une fin commune et des objectifs spécifiques à l'échelon international.* »⁶

Les caractères marquants sont la formation de la structure elle-même : les statuts, les symboles, les structures, les objectifs, les fonctions, les équipements physiques, les appareils, les employés, un financement, etc. Les relations dans ce système institutionnel sont stables et durables.

Des organisations internationales disposent de fonctions de coopération, de compétences étendues et d'intégration. Elles ont le statut de personne morale, qui leur permet de contracter des accords entre les membres. Elle s'occupe du développement d'une politique commune, de la coordination du fonctionnement de l'organisation, de l'adaptation des normes et de la réalisation des opérations.

Selon Clive Archer, l'organisation internationale est l'organisation qui dispose d'une structure formelle et continue, elle est fondée par l'accord entre les membres qui sont des États souverains, au moins au nombre de deux dans le but de réaliser l'intérêt commun d'adhésion.⁷

Selon monsieur Potočný, l'organisation internationale est l'association des États qui s'est formé sur la base d'accord international conclu par au moins trois États. Elle aspire à atteindre les cibles communes aux États membres. L'organisation a comme caractéristiques d'être stable et d'avoir des organes propres.⁸

⁶ Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, *Organisation Internationale*, (https://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/organisation_internationale.pdf), page consultée le 18. 1. 2016.

⁷ ARCHER, C., *International organizations*, London, 1992, p. 37.

⁸ POTOČNÝ, M., *Mezinárodní právo veřejné, zvláštní část*, Praha 1999, p. 200.

I.2 CLASSIFICATION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Pour la création d'une classification des organisations internationales, on est possible d'utiliser plusieurs critères de classement. Les critères sont différents comme le sont les buts, les objectifs, les localisations géographiques, les structures, etc. Ces diverses classifications sont sûrement très pratiques. Il n'est pas possible de ne considérer qu'un seul principe de classification. « *D'un point de vue fonctionnel, on opposera les organisations politiques aux organisations techniques.* »⁹

Le but suivi par toutes les organisations mondiales est la protection des droits de l'homme. La division la plus commune des organisations internationales est la classification aux organisations non gouvernementales internationales (ONG) et aux organisations internationales gouvernementales (OIG).

Les ONG défendent surtout les citoyens et « *ils surveillent les actions des gouvernements et les poussent à agir, selon les principes des droits de l'homme.* » Parmi les ONG les plus célèbres comptent Humans Rights Action Center, Amnesty International, Action contre la faim, etc.¹⁰ Les OIG sont basés sur l'instrument formel de l'accord parmi les nations. Cette forme d'organisations internationales est la plus courante concernant la coopération.

« *La définition de l'OIG est que l'organisation international gouvernemental est l'organisation qui a au moins trois états opérant activement dans plusieurs états qui sont attachés par l'accord officiel intergouvernemental.* »¹¹ Les OIG sont l'Organisation des Nations unies (l'ONU), l'Organisation internationale du travail (l'OIT), l'Organisation de coopération et de développement économique (l'OCDE), l'Office Européen des brevets (l'OEI), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (l'UNESCO), etc.¹²

⁹ DUPUY, R. J., *A handbook on international organizations*, Martinus Nijhoff Publishers, 1998, p. 14.

¹⁰ Human rights, Les droits de l'homme organisations, (<https://www.humanrights.com/fr/voices-for-human-rights/human-rights-organizations/non-governmental.html>), page consultée le 21. 1. 2016.

¹¹ KARNS, Margaret P., MINGST, Karen A., *International Organizations: The Politics and Processes of Global Governance*, London: Lynne Rienner Publishers, 2004, p. 7.

¹² OECD, *Liste des organisations Internationales*, (<https://www.oecd.org/fr/investissement/stats/31742485.pdf>), page consultée le 21. 1. 2016.

Les organisations internationales on classe :

I. SELON LE TYPE D'ADHÉSION :

1. Les organisations internationales gouvernementales (l'ONU, l'OTAN, l'OSCE)
2. Les organisations internationales non gouvernementales (Greenpeace)
3. Les organisations mixtes (l'OIT)
4. Les organisations internationales Transe gouvernementales (l'Union interparlementaire)
5. Les entreprises multinationales (Shell, Google)

II. SELON LA FAÇON D'OBTENIR L'ADHÉSION :

1. Exclusives (l'OTAN, l'OCDE)
2. Inclusives (le BIPM)

III. SELON L'ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES :

1. Régionales (Mercosur)
2. Universelles (le FMI, l'ONU, l'OCDE)

IV. SELON LES OBJECTIFS ET LE CHAMP D'ACTION :

1. Le thème universel (l'ONU)
2. Le thème spécialisé (l'OMS, l'OMC)
 - Économique
 - De sécurité
 - Environnementale
 - Droits de l'homme
 - Technique
 - Scientifique

V. SELON LES TYPES DE RELATIONS ENTRE LES MEMBRES ET NON - MEMBRES :

1. La construction les relations de coopération (l'OMC, le FMI)
2. La réduction de potentiel de conflit entre les membres (l'OSCE)
3. L'augmentation de potentiel de conflit entre les membres et les non - membres (l'OTAN)

VI. SELON LES CATÉGORIES DE MEMBRES :

1. Les membres réguliers
2. Les membres affiliés
3. Les observateurs (le Vatican - l'ONU, la République tchèque - l'OIF) ¹³

¹³ Klasifikace mezinárodních organizací, (<https://files.janjires.webnode.cz>), page consultée le 21. 1. 2016.

II ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

II.1 FRANCOPHONIE EN GÉNÉRAL

La francophonie est marquée telle que « *le concept aux contours parfois flous* » pour la raison de sa richesse de sens.¹⁴ C'est un système de projets et de valeurs de coopération, et ce projet sert également le développement de la langue française.¹⁵ La notion francophonie est liée à l'usage de la langue française dans le monde entier et elle est une notion moderne. « *Elle était tout d'abord utilisé par l'écrivain Raymond Queneau (1903 – 1976) en 1959 dans un de ses œuvres.* »¹⁶ « *Le dernier rapport en date de l'Observatoire de la langue française, publié en 2014, estime leur nombre à 274 millions de locuteurs répartis sur les cinq continents.* »¹⁷

La connaissance de la langue française est inéluctable pour la raison de la mondialisation ou du progrès dans tous ses aspects comme la science, la technologie, l'internet, la télécommunication, etc.¹⁸ Pour décrire cette idée de francophonie, on utilise des termes comme « **communauté de langue française** », « **communauté francophone** », « **Commonwealth francophone** » ou « **Commonwealth à la française** ». ¹⁹ « *Le terme francophonie est apparu pour la première fois vers 1880, lorsqu'un géographe français, Onésime Reclus, l'utilise pour désigner l'ensemble des personnes et des pays parlant le français. On parle désormais de francophonie avec un « f » minuscule pour désigner les locuteurs de français et de Francophonie avec un « F » majuscule pour figurer le dispositif institutionnel organisant les relations entre les pays francophones.* » ²⁰

¹⁴ MANNÉE-BATSCHY A. et NZÉLOMONA B., *La Francophonie*, Editions l'Harmattan, 2001, p. 8.

¹⁵ AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, Université de Ouagadougou, *Penser la francophonie: concepts, actions et outils linguistiques : actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue* : Ouagadougou (Burkina Faso), 31 mai-1er juin 2004, Archives contemporaines, 2004, p. 5.

¹⁶ KEILHAUER Hendrik, *La Francophonie - Qu'est-ce Que c'est ?*, GRIN Verlag, 2011, p. 3.

¹⁷ Organisation internationale de la Francophonie, *Qui Sommer-nous?*, (<https://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>), page consultée le 22. 1. 2016.

¹⁸ TRÉAN, Claire, *La Francophonie*, Le Cavalier Bleu, 2006, p. 13.

¹⁹ MANNÉE-BATSCHY A. et NZÉLOMONA B., *La Francophonie*, Editions le Harmattan, 2001, p. 8.

²⁰ Francophonie, *Qu'est-ce que la Francophonie*, (<https://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>), page consultée le 18. 1. 2016.

Ce concept est lié aux espaces francophones du monde, ce qui revient à dire que ces pays utilisent la langue française comme la langue officielle. Au cœur de la francophonie se trouve bien sûr la France.²¹

Tous les États et les régions qui se classent parmi les états francophones sont tellement nombreux que le français est soit la langue officielle, soit la langue véhiculaire, maternelle, ou occasionnelle, ou encore la langue d'enseignement ou administrative. Concernant d'autres signes, nous pouvons mentionner le partage des valeurs communes, la solidarité entre les États ou la promotion commune de la francophonie. La francophonie est souvent appelée comme "**l'outil de communication inter-culturelle**".²²

*« Dès les premières décennies du XX^e siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagée, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour. Parmi ces organisations, on peut citer les associations professionnelles, les regroupements d'écrivains, les réseaux de libraires, d'universitaires, de journalistes, d'avocats, d'ONG et, bien sûr, de professeurs de français. »*²³

II.1.1 ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une organisation institutionnelle basée sur le partage d'une langue - le français et des valeurs communes (la diversité culturelle, la paix, la démocratie, la protection de l'environnement). Elle s'est formée en 1970 sur la base du contrat de Niamey, le contrat s'engage à coopérer dans les affaires politiques et de la solidarité pour le profit d'habitants de tous les États.

*« L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique, dont le siège est à Paris (France). Elle a été créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 sous l'appellation "**Agence de coopération culturelle et technique**" (ACCT). »*

²¹ COLLECTIF, *Francophonie et relations internationales*, Archives contemporaines, 2009, p. 10.

²² MANNÉE-BATSCHY A. et NZÉLOMONA B., *La Francophonie*, Editions l'Harmattan, 2001, p. 9.

²³ Organisation internationale de la Francophonie, *Qui Sommer-nous?*, (<https://www.francophonie.org/-Ou-est-ce-que-la-Francophonie-.html>), page consultée le 22. 1. 2016.

Elle rassemble à ce jour cinquante-sept États et gouvernements membres et vingt-trois observateurs, totalisant une population plus de 900 million d'habitants, dont 200 millions d'entre eux qui utilisent le français comme la langue maternelle ou administrative. Les relations sont liées à la solidarité active.²⁴ Elle se trouve sur les cinq continents et « *elle représente près du tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies.* »²⁵

Cette organisation est reconnue au niveau international et est le contrepoids à la structure organisationnelle nommée la Communauté des Nations. La Communauté des Nations est une organisation anglophone qui se regroupe des pays britanniques. La formation de l'OIF et cela de façon très spécifique de part l'augmentation incessante des membres. Spécialement, l'augmentation incessante des membres. La coopération multilatérale consiste en usage et en propagation de la langue française dans les sphères culturelles, sociales et économiques.

II.2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La structure organisationnelle n'est pas incontestable. Elle est strictement déterminée dans la Charte de la Francophonie, et se compose du Sommet de la Francophonie, de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et de Conseil permanent de la Francophonie (CPF). L'OIF dispose d'un organe consultatif qui s'appelle l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Nous pouvons affirmer comme composante principale le Sommet de la Francophonie, qui est une instance souveraine de la Francophonie se réunissant tout les deux ans et qui regroupe les chefs d'États et de gouvernement membres de l'Organisation internationale de la Francophonie. Du point de vue de fonction, elle est la plus importante pour le fonctionnement de cette organisation. Elle est aussi appelée « *la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.* »²⁶

²⁴ Organisation internationale de la Francophonie, *L'Organisation internationale de la francophonie (OIF)*, (<https://www.francophonie.org/L-Organisation-internationale-de-42707.html>),

page consultée le 26. 1. 2016

²⁵ ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Développer les stratégies nationales de formation professionnelle et technique*, Direction de l'éducation et de la formation, 2009, p. 4..

²⁶ Organisation internationale de la Francophonie, *Organisation internationale de la Francophonie* (<https://www.francophonie.org/L-Organisation-internationale-de.html>), page consultée le 5. 2. 2016.

Le plus haut comptable de l'OIF est la Secrétaire générale. Michaëlle Jean a été élue au poste de Secrétaire générale de la Francophonie le 30 Novembre 2014. Elle dirige régulièrement un conseil qui a pour but la coopération. Elle assure la cohésion de l'action entre « *l'OIF et l'Agence universitaire de la Francophonie, TV5 Monde, l'Association internationale des Maires francophones et l'Université Senghor d'Alexandrie.* »²⁷ En ce qui concerne la Secrétaire générale, elle représente l'aspect politique de l'OIF, elle intervient dans les affaires de la coordination de la politique de coopération internationale. L'administrateur de l'OIF s'appelle Adama Ouane qui exerce à ce poste depuis avril 2015. Adama Ouane est un ancien fonctionnaire de l'UNESCO, « *il a également été ministre de l'Éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales du Mali.* »

« *Il est nommé par la Secrétaire générale pour quatre ans, ces tâches principales sont la gestion des affaires administratives et financières, d'animer et de gérer la coopération intergouvernementale multilatérale, d'exécuter des missions.* »²⁸

La Conférence ministérielle de la Francophonie « *fait partie des trois instances consacrées par la Charte de la Francophonie (article 2) avec le Sommet et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF).* »²⁹ Les cibles principales de la CMF sont la préparation des documentations pour la discussion en vue de sommet prochain, l'approbation du budget et la remise des prêts aux pays membres du fonds commun. La CMF se réunit chaque année pour garantir la continuité politique.³⁰

Le Conseil permanent de la Francophonie « *est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet.* » Le Conseil est formé des représentants personnels qui sont accrédités par les chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets et il est géré par le Secrétaire général de la Francophonie. L'objectif de CPF est de contrôler l'exécution des décisions par la CMF et d'observer les propositions de répartition du Fonds multilatéral unique (le budget).³¹

²⁷ Patrimoine canadien, *Structure de la francophonie institutionnelle*, (<https://www.pch.gc.ca/fra/1358450714082/1358450990191>), page consultée le 29. 1. 2016.

²⁸ Organisation internationale de la Francophonie, *L'administrateur*, (<https://www.francophonie.org/L-Administrateur-45789.html>), page consultée le 5. 2. 2016.

²⁹ Organisation internationale de la Francophonie, *La conférence ministérielle de la Francophonie*, (<https://www.francophonie.org/La-Conference-ministerielle-de-la.html>), page consultée le 5. 2. 2016.

³⁰ LE MARCHAND, Véronique, *La Francophonie*, Toulouse: Éditions Milan, 2006, p. 18.

³¹ Organisation internationale de la Francophonie, *Le Conseil permanent de la Francophonie*, (<https://www.francophonie.org/Le-Conseil-permanent-de-la.html>), page consultée le 5. 2. 2016.

II.2.1 MEMBRES

La Francophonie regroupe « *les 80 états et gouvernements de l'OIF (57 membres et 23 observateurs) : plus de 900 millions d'hommes et de femmes ayant en partage la langue française et les valeurs universelles.* » La majorité des membres sont d'anciens pays membres de la colonie française, ce qui n'est pourtant pas commun. La raison est que parmi les membres fondateurs de l'OIF comptent des pays qui n'ont rien en commun avec l'empire français. Par conséquent on peut trouver dans la liste des pays francophones des pays comme l'Ukraine, la République tchèque, la Slovaquie ou l'Égypte.³²

LES PAYS MEMBRES DANS UN ORDRE ALPHABÉTIQUE ET AVEC LA DATE D'ADHÉSION

L'Albanie (1999), l'Andorre (2004), l'Arménie (2008), la Belgique (1970), le Bénin (1970), la Bulgarie (1991), le Burkina Faso (1970), le Burundi (1970), le Cambodge (1991), le Cameroun (1975), le Canada (1970), le Canada-Nouveau-Brunswick (1977), le Canada-Québec (1971), le Cap-Vert (1996), le Centrafrique (1973), la Communauté française de Belgique (1980), les Comores (1977), le Congo (1981), le Congo RD (1977), la Côte d'Ivoire (1970), le Djibouti (1977), la Dominique (1979), l'Égypte (1983), l'Ex-République yougoslave de Macédoine (2001), la France (1970), le Gabon (1970), la Grèce (2004), la Guinée (1981), la Guinée-Bissau (1979), la Guinée équatoriale (1989), le Haïti (1970), le Laos (1972), le Liban (1973), le Luxembourg (1970), le Madagascar (1970), le Mali (1970), le Maroc (1981), l'île Maurice (1970), la Mauritanie (1980), la Moldavie (1996), le Monaco (1970), le Niger (1970), la Roumanie (1991), le Rwanda (1970), la Sainte-Lucie (1981), le Sao Tomé-et-Principe (1999), le Sénégal (1970), les Seychelles (1976), la Suisse (1996), le Tchad (1970), le Togo (1970), la Tunisie (1970), le Vanuatu (1979), le Vietnam (1970)

³² Organisation internationale de la Francophonie, *Statut et date d'adhésion des états et gouvernements*, (<https://www.francophonie.org/Statut-et-date-d-adhesion-des.html>), page consultée le 9. 2. 2016.

LES PAYS ASSOCIÉS DANS UN ORDRE ALPHABÉTIQUE ET AVEC LA DATE D'ADHÉSION

Le Chypre (2006), le Ghana (2006), le Qatar (2012)

LES PAYS OBSERVATEURS DANS UN ORDRE ALPHABÉTIQUE ET AVEC LA DATE D'ADHÉSION

L'Autriche (2004), la Bosnie-Herzégovine (2010), le Costa Rica (2014), la Croatie (2004), la République dominicaine (2010), les Emirats arabes unis (2010), l'Estonie (2010), la Géorgie (2004), l'Hongrie (2004), le Kosovo (2014), la Lettonie (2008), la Lituanie (1999), le Mexique (2014), le Monténégro (2010), le Mozambique (2006), la Pologne (1997), la République tchèque (1999), la Serbie (2006), la Slovaquie (2002), la Slovénie (1999), la Thaïlande (2008), l'Ukraine (2006), l'Uruguay (2012)³³

II.2.2 CONDITIONS D'ADHÉSION

Les conditions d'appartenance à l'organisation sont déterminées par le document portant « *Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'États et de gouvernements des pays ayant le français en partage.* » Il a été adopté par le IX^e Sommet de la Francophonie (Beyrouth, le 18-20 octobre 2002) et amendé par le XI^e Sommet de la Francophonie (Bucarest, 28-29 septembre 2006).³⁴

Tout État qui désire obtenir l'adhésion doit soumettre une demande officielle. Toutes les nouvelles de la demande d'adhésion doivent être présentées par une lettre du chef de l'État ou du gouvernement. « *La demande est adressée par les voies diplomatiques habituelles au Président en exercice de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement, c'est-à-dire au chef de l'État ou du gouvernement de dernier pays ayant accueilli la Conférence. Cette demande, accompagnée d'un dossier circonstancié de candidature, doit*

³³ L'ambassade de la République tchèque à Paris, *Organisation internationale de la Francophonie*, (https://www.mzv.cz/paris/fr/organisation_internationale_de_la/), page consultée le 10. 2. 2016.

³⁴ Organisation de la francophonie, *Les modalités d'adhésion à l'organisation internationale de la Francophonie*, (<https://www.francophonie.org/-80-Etats-et-gouvernements-.html>), page consultée le 10. 02. 2016.

être déposée au moins six mois avant la tenue du Sommet. Elle est aussitôt communiquée au Secrétaire général de la Francophonie pour instruction. »

On fait la distinction entre quatre types de statuts. Le premier statut s'appelle le **Statut de Membre de plein droit**. Ces membres prennent part à l'ensemble des instances de la Francophonie, soit : le Sommet de la Francophonie, le Conseil permanent de la Francophonie et la Conférence ministérielle de la Francophonie. Ils participent également aux Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie, aux Commissions du Conseil permanent de la Francophonie, ou encore la Commission de coopération et de programmation, la Commission politique, la Commission économique et la Commission administrative et financière.

Un autre statut est le **Statut de Membre associé**. Les membres de Statut de Membres associé secondent aux instances suivantes à la Conférence ministérielle de la Francophonie (dans les mêmes conditions) et au Sommet sans intervenir dans les débats. Ils n'assistent pas aux réunions du CPF et ils ne peuvent pas être appelés comme candidats acceptés aux réunions des instances de la Francophonie. Les conditions pour les membres associés sont très strictes.

Le statut suivant s'appelle le **Statut d'Observateur**. Les observateurs tiennent séance dans la salle de façon distincte. Ils participent au Sommet sans intervenir dans les débats, aux sessions du Conseil permanent de la Francophonie sans prise de parole et sans prise en charge et à la Conférence ministérielle. Ce statut est accordé à titre pérenne.

Le dernier statut est nommé le **Statut d'Invité spécial**. Ces membres sont considérés comme « *les collectivités territoriales non souveraines — les ressortissantes d'États non membres de la Francophonie qui en font la demande, dès lors que ces entités ou collectivités manifestent leur volonté d'engagement dans la Francophonie et que l'usage de la langue française est attesté sur leur territoire.* » Ils participent aux manifestations culturelles et sociales, reçoivent les documents du Sommet et ils prennent part à la séance inaugurale du Sommet.

Chaque État doit être premièrement membre associé, puis il peut devenir membre de plein droit. Même si le français n'est pas la langue officielle du pays, cela ne

représente pas l'obstacle à son adhésion. On a seulement besoin de constater l'usage de la langue française dans certains pays.³⁵

II.2.3 OBJECTIFS ET CIBLES

L'un des objectifs plus importants de l'OIF d'institutionnaliser l'égalité. La cible est la participation de partager l'égalité des genres. Autres objectifs principaux de l'OIF sont écrits dans la Charte de la Francophonie qui a été adoptée en 1997 (14 – 16 novembre) par le VIIe Sommet des Chefs d'État et de gouvernement à Hanoï, Vietnam et elle a été révisée par la Conférence ministérielle en 2005, le 23 novembre à Antananarivo, Madagascar. Les plus importants objectifs sont :

1. Le développement de la démocratie et l'instauration
2. La prévention, l'assistance et la résolution des conflits
3. Le soutien à la primauté du droit et les droits humains
4. L'approfondissement du dialogue entre les cultures et les civilisations
5. La connexion des gens sur la base de la compréhension mutuelle
6. Le renforcement de la solidarité à travers la coopération multilatérale, la promotion des membres de croissance économique
7. Le soutien à l'éducation et à la formation³⁶

Les missions de la Francophonie sont concentrées dans un Cadre stratégique acceptée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement en 2004. L'OIF perfectionne le niveau de vie de ses populations, elle s'oriente vers la protection de jeunes et de femmes, elle soutienne les États membres dans la consolidation et l'élaboration de leurs politiques et elle gère la coopération multilatérale. Les quatre grandes missions sont : « *promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la paix, la démocratie et les*

³⁵ Francophonie, *Statuts et modalités d'adhésion à la conférence des chefs d'état et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, (https://www.francophonie.org/IMG/pdf/adhesion_bucarest_2006.pdf), page consultée le 10. 2. 2016.

³⁶ Velvyslanectví České Republiky v Paříži, *Frankofonie*, (<https://www.mzv.cz/paris/cz/frankofonie/>), page consultée le 4. 11. 2015.

droits de l'homme, appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche et développer la coopération au service du développement durable. »³⁷

La démocratie est l'une des principales composantes pour l'OIF car la France est l'un des pays plus anciens du monde entier. À cette fin, l'OIF appuie la démocratie et les droits de l'homme grâce à la coopération avec d'autres organisations internationales comme l'ONU ou la Communauté des Nations.³⁸

II.3 HISTORIE

Un géographe français Onésime Reclus en 1880 a inventé le terme « *francophonie* ». La définition du terme francophonie n'est pas limitée à un groupe d'États où le français est la langue officielle, mais elle couvre également le territoire géographique où le français est enseigné dans les écoles, où est utilisé comme langue seconde. C'est une raison pour laquelle certains nouveaux membres de l'OIF sont les États qui n'ont pas la tradition historique.³⁹

Jusqu'aux années 60 de XX^e siècle on est arrivé à l'idée de l'intégration mutuelle des États francophones dans le cadre dans une organisation mondiale. L'initiative est venue de présidents Afriques Hamani Diori, Léopold Sédar et Habib Bourguiba. La première mention figurant déjà en 1926 quand des écrivains ont formé *l'Association des écrivains de langue française* – ADELFI. En 1950 on a fondé l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française, cette union existe toujours sous le nom l'Union de la Presse francophone. En 1955, la création de groupement portant le nom une Communauté des Radios publics francophones (CRPLF) qui est connue grâce à la Radio France, la Radio suisse romande, Radio Canada et la Radio belge francophone.⁴⁰ La première institution francophone a été fondée en 1960 à la Conférence des ministres de l'éducation nationale des

³⁷ Europe et formation, *Objectifs de la Francophonie*, (<https://www.europe-et-formation.eu/objectifs-de-la-francophonie.html?>), page consultée le 10. 2. 2016.

³⁸ NEATHERY-CASTRO, JODY, ROUSSEAU, MARK O., *Does French Matter? France and Francophonie in the Age of globalization*, The French review, Vol.78, No.4, p.684.

³⁹ Světová ekonomika mezinárodní organizace frankofonie, *Vznik mezinárodní* (<https://filipfischer.files.wordpress.com/2007/06/ekonomie-mezinarodni-organizace-frankofonie.pdf>), page consultée le 10.2.2016.

⁴⁰ Organisation internationale de la Francophonie, *Une histoire de la Francophonie*, (<http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html>), page consultée le 10. 2. 2016.

pays francophones. La date importante dans l'histoire de l'OIF est 17-19 février 1986 quand s'est passé premier Sommet de la Francophonie à Versailles.⁴¹

L'OIF regroupe les gouvernements des pays ayant le français en partage. « *La première conférence intergouvernementale se réunit à Niamey (Nigeria) en 1969. La première pierre institutionnelle est l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) créée en 1970, l'ACCT est devenue en 1995 l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF). Enfin, en 1986, se tient en France le premier sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones.* » Depuis 1990 l'OIF s'oriente vers la coopération économique et culturelle. La réforme d'une nouvelle Charte de la Francophonie en 1995 a été adoptée au sommet de Hanoi, et la réforme rentre en vigueur en 2005.⁴²

Au cours de la période où Abdou Diouf est le chef de l'OIF ces événements importants suivants sont arrivés : « *le Lancement du projet Hub & Spokes : un partenariat entre l'OIF et le Commonwealth, financé par l'Union européenne et destiné à l'insertion des pays ACP dans la mondialisation, Lancement du programme de renforcement du français dans les organisations internationales africaines, Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, etc.* »⁴³

II.4 CHARTE

La charte se compose de préambule, 3 titres et 17 articles. Elle présente la base juridique de l'ensemble de la communauté, sa forme institutionnelle, la structure et elle définit les cibles principales. Elle a été acceptée en 1997 à Hanoï et elle a été adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, le 23 novembre 2005 à Antananarivo.⁴⁴

La charte contient des dispositions concernant des objectifs, du Sommet, de la Conférence ministérielle, du Conseil permanent de la Francophonie, de la Secrétaire générale, des fonctions politiques, des fonctions en matière de coopération, d'Organisation

⁴¹ Organisation internationale de la Francophonie, *Chronologie*, (<http://www.francophonie.org/Chronologie.html>), page consultée le 12. 2. 2014.

⁴² La documentation française, la librairie du citoyen, *L'Organisation internationale de la Francophonie*, (<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/oif.shtml>), page consultée le 12. 2. 2014.

⁴³ Organisation internationale de la Francophonie, *Chronologie*, (<http://www.francophonie.org/Chronologie.html>), page consultée le 12. 2. 2014.

⁴⁴ Charte de la Francophonie, *Charte francophonie* (http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf), page consultée le 6. 11. 2015.

internationale de la Francophonie, des États et gouvernement membres , membres associés et observateurs, des représentations permanentes de l'OIF, de la langue, de la révision de la Charte, de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales et des organisations de la société civile, de l'interprétation de la Charte, de la dissolution et de l'entrée en vigueur.

II.5 JOUR DE LA FRANCOPHONIE

L'OIF organise chaque année une célébration mondiale à la date le 20 mars qui s'appelle La Journée internationale de la Francophonie. Cette date est intentionnelle, il est pour la remarque de la création de la première organisation francophone, lors de la Conférence de Niamey en 1970. Ce jour célèbre l'unité de la langue française qui unit 200 millions de locuteurs dans le monde. Cette occasion symbolise la solidarité, la tentation de vivre ensemble et la diversité des francophones du monde entier. La tradition a été fondée en 1998, chaque année la célébration change le lieu et le thème.⁴⁵

⁴⁵ Francie v České Republice, *Dny Frankofonie*, (<https://www.france.cz/Dny-Frankofonie-2013>), page consultée le 21. 2. 2016.

III COMMUNAUTÉ DES NATIONS

Pour la définition précise de la Communauté des Nations, il est nécessaire de commencer de sa création. Au début, la Communauté des Nations s'est transformée. La partie fondamentale et intégrante de cette organisation est son développement historique. Le gouverneur général des deux colonies (le Haut-Canada et le Bas-Canada) – lord Durham est venu avec l'idée de la création de la Communauté des Nations. En 1839, il a proposé à la constitution de la Communauté des Nations afin d'éviter la sécession de ces colonies.⁴⁶ La création de la Communauté des Nations a été le moyen qui a aidé les britanniques se conformer au nouveau monde. La Communauté des Nations a assisté à la modération de la chute de l'empire.⁴⁷

Concernant la Communauté des Nations, l'organisation est également connue sous le nom *Commonwealth*. En ce qui concerne l'étymologie du mot *Commonwealth*, le mot *wealth* indique la richesse, l'abondance ou le bien-être et le mot *common* indique le mot commun. La Communauté des Nations est une organisation libre qui regroupe 53 pays indépendants comprenant la Grande Bretagne et certaines anciennes colonies britanniques, mais ce n'est pas la règle. Les pays membre partagent les valeurs communes. Le développement de la Communauté des Nations est durable, équitable et inclusif. Le chef de la Communauté des Nations s'appelle Elizabeth II qui a déclaré que le « *moderne Commonwealth* » n'a aucune similarité avec l'ancien empire.⁴⁸ La Communauté des Nations est la plus vieille association internationale d'aujourd'hui. Une caractéristique typique est la variation de groupement, le flot continu de membres nouveaux ou la sortie des membres de la Communauté des Nations. Les relations de cette association fonctionnent à la base des conventions et des droits coutumiers.⁴⁹

« Le Commonwealth n'est pas une confédération d'États, ne possède pas de Constitution écrite, ni d'appareil administratif commun. Il ne représente ni une alliance ni

⁴⁶ La Rousse, *Commonwealth of Nations*, (http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Commonwealth_of_Nations/114245), page consultée le 23. 2. 2016.

⁴⁷ MORRIS, James, *Farewell the trumpets: an imperial retreat*, Harmondsworth, Penguin Books, 1979, pp.497-501.

⁴⁸ The Commonwealth, *About us*, (<https://www.thecommonwealth.org/about-us>), page consultée le 23.2.2016.

⁴⁹ HALL, DUNCAN H., *The British Commonwealth of Nations*, *The American Political Science Review*, Vol. 47, No.4, 1953, p.997.

*un bloc. Ces derniers mènent leur propre politique étrangère et peuvent rester neutres dans un conflit où un ou plusieurs d'entre eux seraient engagés. »*⁵⁰

III.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La partie la plus importante de la structure organisationnelle est le Commonwealth Secrétariat. Le Secrétariat de la Communauté des Nations – la principale agence intergouvernementale de l'organisation qui a été formée en 1965 pour la consultation et la coopération entre les gouvernements des pays membres. Cette agence organise des sommets, des réunions de ministres, des discussions et des consultations. Les autres objectifs sont l'assistance technique du développement social et économique, les conseils stratégiques, la communication multilatérale et les affaires politiques. Le siège du Secrétariat se trouve à Marlborough House, il est construit en 1709 par Sarah Churchill. Le Secrétariat se compose de quelques sections diverses comme *L'union des droits de l'homme, L'union de la santé et de l'éducation, La division politique, etc.*⁵¹

Le Secrétariat est administré par le Secrétaire général de la Communauté des Nations qui est élu par les chefs de gouvernement. Le Secrétaire actuel s'appelle Kamallesh Sharma qui a pris ses fonctions le 1er Avril, 2008. Le Secrétaire général représente la Communauté des Nations publiquement et il s'impose les valeurs de la Communauté des Nations. Il est choisi par les dirigeants de la Communauté des Nations et il peut servir un maximum de deux mandats de quatre ans. La fonction de Secrétaire général a été établie en 1965.

La personne principale est Elizabeth II, elle est aussi le chef de 16 pays membres de Communauté des Nations. Sa fonction est perpétuelle, non - héréditaire et son rôle est symbolique et cérémonial. Elle dirige le conseil des chefs de la Communauté des Nations.

D'autres composantes organisationnelles sont les Secrétaires généraux adjoints de la Communauté des Nations où les personnes principales s'appellent Josephine Ojiambo, Gary Dunn et Déodat Maharaj. La Groupe d'action ministérielle du Commonwealth envisage

⁵⁰ La Rousse, Commonwealth of Nations, (http://www.larousse.fr/encyclopedie/autre-region/Commonwealth_of_Nations/114245), page consultée le 23. 2. 2016.

⁵¹ Commonwealth Network, Commonwealth Secretariat, (<https://www.commonwealthofnations.org/commonwealth/commonwealth-secretariat/>), page consultée le 23.2.2016.

des situations préoccupantes dans les pays membres et elle recommande des mesures pour l'action collective. Elle se compose du président exécutif et des ministres des affaires étrangères. Le Conseil d'administration autorise le budget du Secrétariat et les plans de travail. Il se réunit annuellement et il représente les pays membres. Le président exécutif courant s'appelle Joseph Muscat.⁵²

III.1.1 MEMBRES

La Communauté des Nations compte cinquante-trois pays membres. Les pays sont situés sur l'Afrique, l'Asie, les États-Unis, l'Europe et le Pacifique. Les pays membres sont variés, ils faisaient partie d'un groupe de pays du monde les plus grands, les plus petits, les plus riches et les plus pauvres. Les pays membres ne sont pas seulement anglophones, mais il y a entre eux les pays francophones ou russophiles. Trente et un de membres sont classés comme petits États - les pays avec une taille de population de 1,5 millions de personnes ou moins et grands États membres qui partagent des caractéristiques similaires avec eux.

En Europe les pays membres sont le Chypre (1961), le Malte (1964) et le Royaume-Uni (1931) – royaume du Commonwealth.

En Asie ce sont : le Bangladesh (1972), le Brunei (1984), l'Inde (1947), la Malaisie (1957), les Maldives (1982), le Pakistan (1947 - retrait de 1972 à 1989 - suspendu de 1999 à 2004 - suspendu de novembre 2007 à mai 2008), le Singapour (1965) et le Sri Lanka (1948).

En Océanie - l'Australie (1931) – royaume du Commonwealth, le Fidji (1970 retrait de 1987 à 1997 - suspendu de 2000 à 2001 - suspendu à nouveau de 2006 à 2014), le Kiribati (1979), le Nauru (1968), la Nouvelle-Zélande (1931) – royaume du Commonwealth, la Papouasie-Nouvelle-Guinée (1975) - royaume du Commonwealth, le Salomon (1978) – royaume du Commonwealth, le Samoa (1970), le Tonga (1970), le Tuvalu (1978) - royaume du Commonwealth et le Vanuatu (1980).

Les pays membres en Afrique sont l'Afrique du Sud (1931, absent 1961-1994), le Botswana (1966), le Cameroun (1955), le Ghana (1957), le Kenya (1963), le Lesotho

⁵² The Commonwealth, *Our Government*, (<https://www.thecommonwealth.org/our-governance>), page consultée le 23.2.2016.

(1966), le Malawi (1964), le Maurice (1968), le Mozambique (1955), la Namibie (1990), le Nigeria (1960, suspendu 1995-1999), l'Ouganda (1962), le Rwanda (2009), les Seychelles (1976), la Sierra Leone (1961), le Swaziland (1968), la Tanzanie (1961) et la Zambie (1964).

Aux États-Unis ce sont : l'Antigua-et-Barbuda (1981) - royaume du Commonwealth, les Bahamas (1973) - royaume du Commonwealth, la Barbade (1966) - royaume du Commonwealth, le Belize (1981) - royaume du Commonwealth, le Canada (1931) - royaume du Commonwealth, la Dominique (1978), la Grenade (1974) - royaume du Commonwealth, la Guyana (1966), la Jamaïque (1962) - royaume du Commonwealth, le Saint-Christophe-et-Niévès (1983) - royaume du Commonwealth, la Sainte-Lucie (1979) - royaume du Commonwealth, le Saint-Vincent-et-les Grenadines (1979) - royaume du Commonwealth et la Trinité et Tobago (1962).⁵³

III.1.2 CONDITIONS D'ADHÉSION

Les conditions d'adhésion sont en constante évolution à partir de 1931. Ils disposent d'une voix égale, ce qui est créée dans le but de garantir les mêmes droits pour les pays grands ou les pays petits dans l'élaboration.⁵⁴

Les plus importants documents qui arrangent les conditions d'adhésion sont le Statut de Westminster (1931), la Déclaration de Londres (1949), la Déclaration de Singapour (1971), la Déclaration de Harare (1991), le Programme d'action Millbrook Commonwealth (1995), la Déclaration d'Edimbour (1997) et le Communiqué de Kampala (2007).⁵⁵ Pour devenir le pays membre de la Communauté des Nations, les pays doivent se conformer aux valeurs, principes et priorités qui sont consacrées dans la Charte de la Communauté des

⁵³ The Commonwealth, *Members Countries*, (<https://www.thecommonwealth.org/member-countries>), page consultée le 6. 11. 2015.

⁵⁴ The Commonwealth, *Member Countries*, ([thecommonwealth.org/member-countries](https://www.thecommonwealth.org/member-countries)), page consultée le 29.2.2016.

⁵⁵ Commonwealth Network, *Statements and Declarations*, (<https://www.commonwealthofnations.org/commonwealth/commonwealth-heads-of-government-meetings/statements-and-declarations/>), page consultée le 29.2.2016.

Nations. Les membres doivent accomplir la condition du rapport constitutionnel avec le membre existant de la Communauté des Nations.⁵⁶

Le pays requérant doit avoir les liens historiques avec les membres existants (dans les situations exceptionnelles - la situation peut être considérée différemment). Le pays nouveau doit attacher à la Commonwealth fondation, il doit promouvoir la société civile et les organisations économiques, il doit accepter l'engagement du processus de la démocratie comprenant les élections régulières ou l'indépendance de la justice, il doit accepter l'utilisation de la langue anglaise comme langue de médiateur et l'existence d'Elizabeth II comme le chef de la Communauté des Nations.⁵⁷

Lors de violation des conditions, la sanction menace pour les pays membres. Ce rendement exerce La Groupe d'action ministérielle de la Communauté des Nations.

III.1.3 OBJECTIFS ET CIBLES

Les objectifs et les cibles de la Communauté des Nations sont consacrés dans la Déclaration de Singapour en 1971. Ils ont été successivement ajustés par la Déclaration de Harare en 1991. La Communauté des Nations s'efforce de promouvoir la paix, la coopération internationale, le respect des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie et la réduction de la pauvreté par le développement économique et sociale. D'autres principes déclarés sont la protection de l'environnement, la promotion du développement durable et des valeurs politiques fondamentales, la lutte contre le trafic et l'abus de drogues.

Concernant les objectifs politiques et économiques, les plus importants sont les échanges internationaux libres, le soutien du flux de ressources adéquates et privées, l'économique et la politique stable et les programmes de population efficaces.⁵⁸

⁵⁶ Commonwealth Network, *Membership Criteria*, (<https://www.commonwealthofnations.org/commonwealth/commonwealth-membership/membership-criteria/>), page consultée le 29.2.2016.

⁵⁷ The Commonwealth Kampala Communiqué, *Commonwealth Membership*, (https://www.create-rpc.org/pdf_documents/Kampala_Communique.pdf), page consultée le 29.2.2016.

⁵⁸ *Singapore declaration of Commonwealth principles 1971*, (<https://www.thecommonwealth.org/sites/default/files/history-items/documents/Singapore%20Declaration.pdf>), page consultée le 29.2.2016.

Les cibles actuelles et les résultats attendus sont délimités dans le Plan Stratégique (*The Commonwealth Secretariat's Strategic Plan*). Ce plan est établi pour quatre ans, le Plan Stratégique actuel est pour la période 2013/2014 – 2016/2017. Le Plan Stratégique reflète les priorités communes des pays membres. Ce sont : trois objectifs à long terme pour huit à dix années prochaines et six résultats stratégiques.

Les objectifs actuels sont :

1. La démocratie forte, la primauté du droit, le respect de la diversité, la protection et la promotion des droits de l'homme
2. La croissance inclusive et le développement durable
3. Le réseau de la Communauté des Nations

Les résultats stratégiques sont :

1. La démocratie (tenir aux valeurs et aux principes de la Communauté des Nations)
2. Les institutions publiques (plus efficace)
3. Le développement social (renforcer l'impact positivement dans le développement social)
4. Les jeunes (l'intégration des jeunes dans la vie politique et économique)
5. « *Le développement : pan-Commonwealth* » (les cadres plus efficaces pour la croissance économique inclusive)
6. Le développement (renforcer la résilience des États petits et vulnérables)

III.2 HISTOIRE

Les bases de l'Empire britannique ont été fondées par Henry VII qui a appuyé les voyages transocéaniques. Ces voyages ont aidé à l'Empire britannique devenir la puissance mondiale. L'Empire britannique dans la période de son expansion a englobé un quart de la population mondiale. Le pouvoir et l'influence de l'Empire britannique ont été

énormes.⁵⁹ La création de la Communauté des Nations était une ressource qui a aidé les britanniques se conformaient au nouveau monde qui constamment dénoncé l'impérialisme.⁶⁰

L'Angleterre depuis 16^e siècle a conquis des territoires pour le but de devenir le pays le plus puissant dans le monde entier. Des territoires ajoutés à l'Angleterre ou plutôt à la Grande Bretagne ont obtenu le statut – *les dominions*. En 1926, la Déclaration Balfour a définie des obligations, des droits et de la souveraineté totale des dominions. Le document s'appelle *le Statut de Westminster* de 1931, il détermine l'indépendance des dominions. Les dominions s'occupent de sa politique interne, de son commerce et de ses finances. Les pays formés de la colonisation britannique ont la même condition comme la Grande Bretagne. La diplomatie de ces territoires était sous la souveraineté de l'Empire britannique. Ils ont également été nommés les dominions blancs, pour la raison qu'ils se composent de résidants de la colonie britannique. Le premier dominion est devenu le Canada.⁶¹ La position subordonnée a fait partie de pays asiatiques et de groupement des anglo-nègres. Ces groupements ont été contrôlés par la Grande Bretagne.⁶² En 1922, le terme la Communauté des Nations a apparu pour la première fois dans la constitution de l'État libre d'Irlande. Sous la devise « *L'égalité des membres de la société des nations formant le Commonwealth britannique des nations* ». ⁶³ En 1944, la Communauté des Nations a été l'une de la plus grande puissance politique et économique mondiale.⁶⁴ Les grands changements se sont passés après la seconde guerre mondiale. La naissance du Commonwealth moderne était publiée par les premiers ministres du Commonwealth de la Conférence en 1949 par la Déclaration de Londres. Elle a changé le nom de l'organisation du Commonwealth britannique au Commonwealth des Nations. Ces changements ont mené à l'expansion de la base de membres. La condition est l'affirmation de la reine Elizabeth II comme le symbole

⁵⁹ JUDD, Denis, *Impérium: Britská imperiální zkušenost od roku 1765 do současnosti*, Praha BB Art, 1999, pp.25-27.

⁶⁰ MORRIS, James, *Farewell the trumpets: an imperial retreat*, Harmondsworth, Penguin Books, 1987, pp.497-501.

⁶¹ KIRK-GREEN, ANTHONY H.M, *Taking Canada into Partnership in 'The White Man's Burden' ": The British Colonial Service and the Dominion Selection Scheme of 1923*, Canadian Journal of African Studies. Vol. 15, No. 1, 1981, p.34.

⁶² ROMANCOV, Michael, *Commonwealth - vznik a vývoj*, In Commonwealth z perspektivy politické vědy. Plzeň: Aleš Čeněk, 2008, p. 21.

⁶³ THOMSON, David, *England in the 20th Century*, London, Jonathan Cape, 1964, p.63.

⁶⁴ THE ROUND TABLE, *The Commonwealth and Britain's turn to Europe*, 1945-73, Vol.102, No.1, 29-39, 2013, p.30.

de ce groupement.⁶⁵ Les caractéristiques principales du Commonwealth modern sont l'égalité, l'adhésion volontaire et la promotion de compréhension de la diversité.⁶⁶

III.3 CHARTE

La Charte de la Communauté des Nations est un document reliant les cibles, les objectifs et les valeurs de cette organisation. Les cibles principales sont la démocratie, la promotion de la paix, la primauté du droit et les droits de l'homme et la prospérité pour améliorer la vie de tous les gens de la communauté. Elle déclare l'engagement des membres de la Communauté des Nations à l'évolution des sociétés libres et démocratiques.

« Réaffirmant les valeurs et les principes du Commonwealth base telle que déclarée par la présente Charte: la démocratie, les droits de l'homme, la paix et la sécurité internationale, la tolérance, le respect et la compréhension, la liberté d'expression, la séparation des pouvoirs, l'État de droit, « **Bonne gouvernance** », le développement durable, la protection de l'environnement, l'accès à la santé, l'éducation, l'alimentation et l'Abri, l'égalité des sexes, l'importance des jeunes dans le Commonwealth, la reconnaissance des besoins des petits États, la reconnaissance des besoins des États vulnérables et le rôle de la société civile. » La Charte de la Communauté des Nations a été signée par sa majesté la Reine Elizabeth II, le Chef de la Communauté des Nations, « **Commonwealth Day 2013** ».⁶⁷

III.4 JOUR DE LA COMMUNAUTÉ DES NATIONS

Le jour de Communauté des Nations est une célébration annuelle lieu le deuxième lundi de Mars. En 2016, le jour de la Communauté des Nations sera le 14 mars. Ce jour est organisé normalement en présence de la Reine Elizabeth II à Londres, elle prononce un discours qui est diffusé dans le monde entier. Cette célébration aide au

⁶⁵ DALE, W, *Is the Commonwealth an international organization?*, The international and comparative law quarterly, Vol XXXI, No 2, July, 1982 p.458. (<http://www.marxists.org/history/etol/writers/judd/1947/10/britain.htm>).

⁶⁶ The development of the Modern Commonwealth, (<http://www.parliamentarystrengthening.org/commonwealthmodule/pdf/Commonwealth%20Unit%201.pdf>), page consultée le 1.3.2016.

⁶⁷ The Commonwealth, *Our Charter*, (<https://www.thecommonwealth.org/our-charter>), page consultée le 22.2.2016.

sentiment de la solidarité entre les membres et elle approfondit des relations internationales de coopération. Ce jour a été établi officiellement en 1916 comme « *le jour de l'Empire* ». En 1966, pendant la création du Commonwealth moderne, le jour de l'Empire a été rebaptisé sous le nom le jour de la Communauté des Nations. Chaque année, la célébration change le thème qui est identique du thème actuel de l'année. Pour cette année le thème est déterminé « *An Inclusive Commonwealth* »⁶⁸

⁶⁸ The Commonwealth, Commonwealth Day, (<https://www.thecommonwealth.org/commonwealthday>), page consultée le 22. 2. 2016.

IV COMPARAISON DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE ET DE LA COMMUNAUTÉ DES NATIONS

L'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations sont des organisations internationales coopératives qui ont beaucoup de caractéristiques communes. Nous estimons toutes les deux organisations comme les organisations internationales gouvernementales sur la base de l'existence d'une entité créée par traité comprenant deux ou plusieurs nations qui travaillent sur des questions d'intérêt commun. Les cibles de ce type d'organisation sont la création d'un mécanisme pour la population mondiale à travailler plus efficacement ensemble dans les domaines politiques, économiques, de la paix et de la sécurité. Les caractéristiques déterminantes les organisations internationales gouvernementales sont des statuts, des fonctions, des structures, des symboles, des objectifs, d'équipement physique, des employés, un financement, des appareils, etc. Les relations dans ce système institutionnel sont stables, durables et consistants. Pourtant, nous devons mentionner que la Communauté des Nations en comparaison de l'OIF est moins intéressée aux systématisations écrites. C'est-à-dire que la Charte de l'OIF existe plus longtemps que la Charte de la Communauté des Nations. En pratique, c'est une affaire nouvelle, néanmoins la Communauté des Nations est une organisation plus ancienne. Une preuve supplémentaire du fait que les conditions d'adhésion de la Communauté des Nations ont été fixées jusqu'à la Déclaration de Singapour en 1971. Les organisations qui opèrent sur une base similaire sont *l'Union Africaine*, *G8*, *la Communauté des Pays de Langues Portugaises (CPLP)* ou *l'Accord de libre-échange nord-américain*. Cependant, les faits ci-dessus, l'OIF et la Communauté des Nations se différencient sur certains points importants.

IV.1 CONDITIONS D'ADHÉSION

La Communauté des Nations compte 53 pays membres en comparaison avec l'Organisation internationale de la Francophonie qui dispose jusqu'aux 80 pays membres et des gouvernements. Pourtant, nous estimons que l'anglais est parlé par 341 millions de locuteurs comme langue maternelle et le français dispose seulement 274 millions de locuteurs dans le monde. Les pays membres de la Communauté des Nations couvrent tous les six habités continents par contraste l'Organisation internationale de la Francophonie se

trouve sur cinq continents. Toutes les deux organisations intègrent les pays développés ainsi que les pays en développement.

En ce qui concerne les conditions d'adhésion, nous pouvons dire que l'Organisation internationale de la Francophonie est plus bienveillante que la Communauté des Nations. Même si l'OIF ne s'engage pas dans la condition qui définit que des nouveaux pays membres doivent parler français. Par exemple c'est une raison pour laquelle est la République tchèque l'une des nombreux pays du pays membres de l'OIF. L'OIF s'efforce de faire le respect de la diversité culturelle et linguistique, partager des valeurs communes, appuyer la langue française et l'enseignement. Par contre la Communauté des Nations consiste en langue anglaise qui est l'une des caractéristiques communes de l'organisation. Les conditions d'adhésion dans l'Organisation internationale de la Francophonie n'ont jamais été strictement définies. Surtout sur le domaine de la forme de l'État des pays adhérents. Au contraire, la Communauté des Nations s'efforce de connexion de colonies anciennes britanniques qui étaient sous la domination de l'Empire britannique et des pays adhérents qui doivent avouer le monarque britannique en tant que le chef de l'État. Originellement les pays de la Communauté des Nations pourraient devenir seulement les dominions. Du point de vue nous pouvons mentionner que chaque pays membres de l'OIF admet son propre chef de l'État.⁶⁹

Bien que toutes les deux organisations dans le domaine des conditions d'adhésion sont différents, car dans les deux cas elles aspirent à la preuve de leur pays membres sont à la base démocratique. Le nombre des pays membres communs de ces deux organisations est 12. Ce sont : le Cameroun, le Canada, le Chypre, le Ghana, la Dominique, le Niger, le Rwanda, les Seychelles, le Vanuatu, le Mozambique, le Maurice et la Sainte-Lucie. Un autre attribut distinct entre la Communauté des Nations et l'OIF est la question de statut. L'OIF distingue quatre statuts différents pour les pays membres. Ce sont: le statut de membre de plein droit, le statut de membre associé, le statut d'observateur et le statut d'invité spécial. Au contraire la Communauté des Nations admet seulement un statut unique.

⁶⁹ **Dominion** - l'État indépendant de l'empire britannique qui admet le monarque britannique (pas totalement souverain).

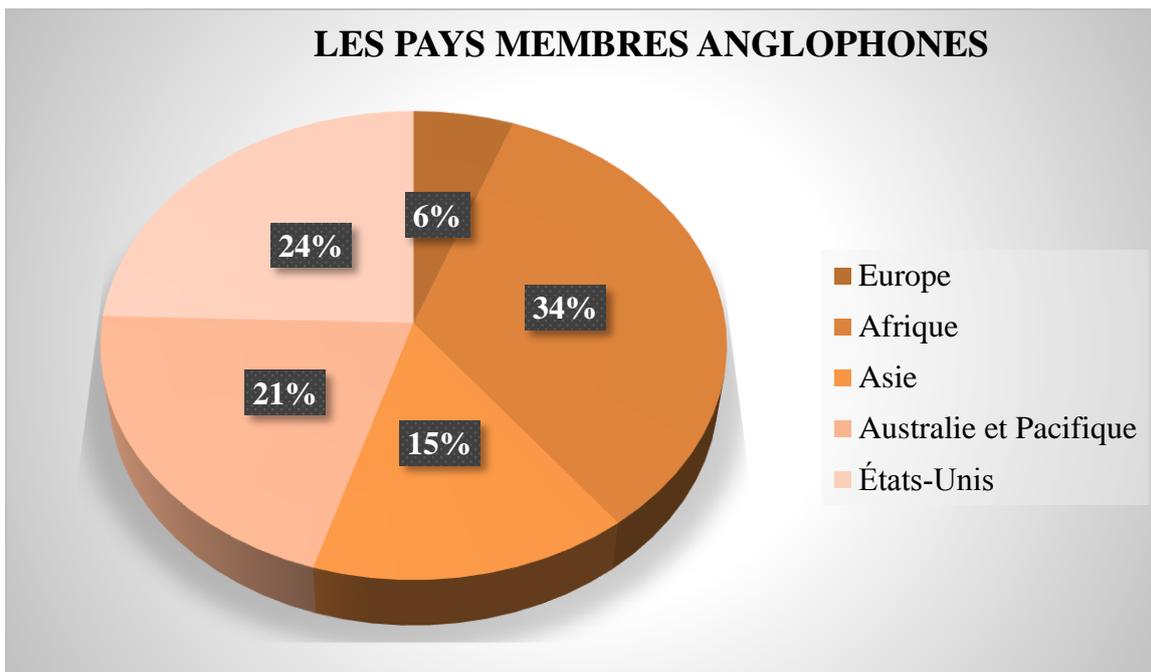


Diagramme 1 – La répartition des anglophones sur les continents en 2016

Source: TheCommonwealth.org, (<http://thecommonwealth.org/member-countries>), le 10.3.2016.

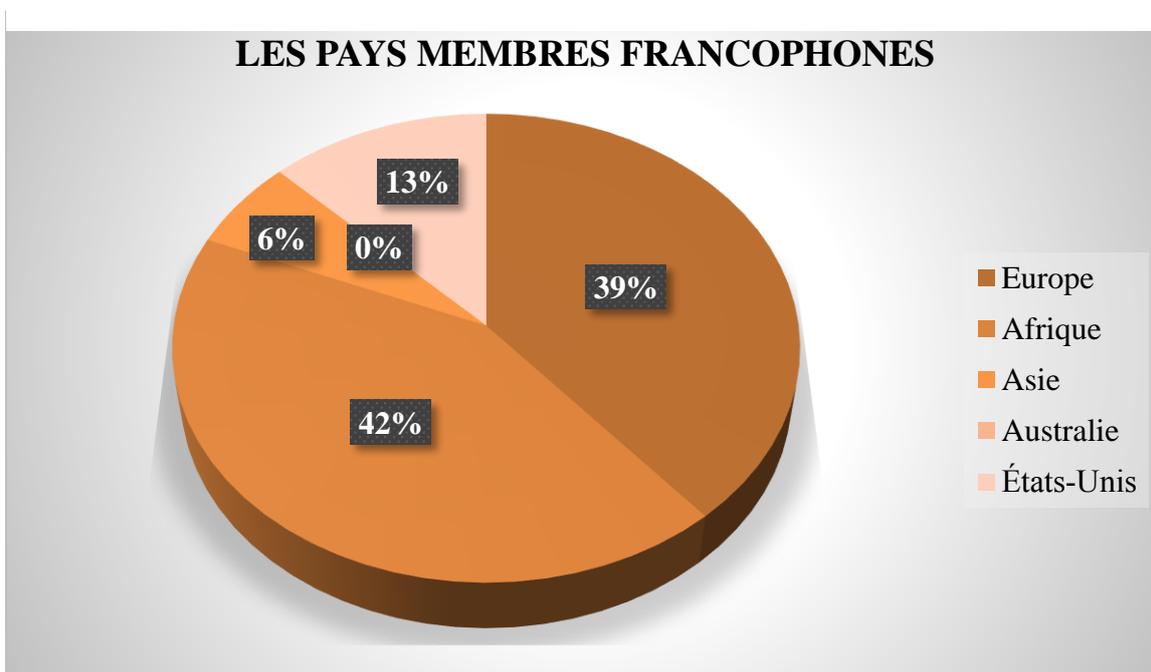


Diagramme 2 – La répartition des francophones sur les continents en 2016

Source: Francophonie.org, (<http://www.francophonie.org/-80-Etats-et-gouvernements-.html>), le 10.3.2016.

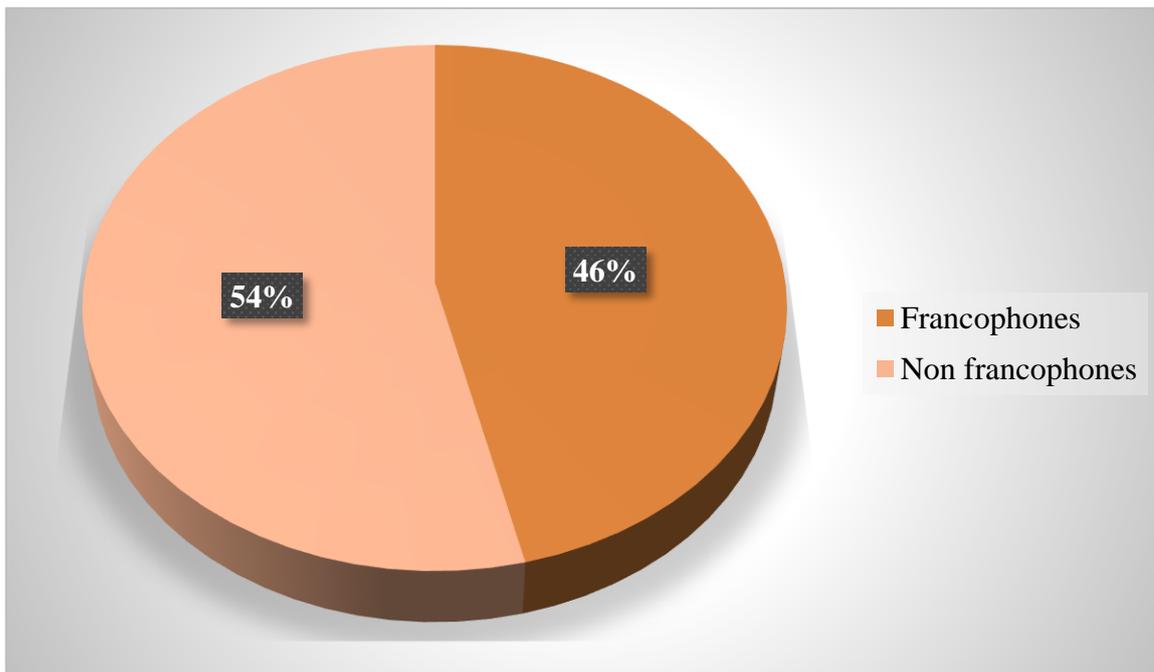


Diagramme 3 – Les pays membres ayant des liens avec la France

Source: Axl.cefan.ulaval,

(<http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/francophonie.html>), le 21.3.2016.

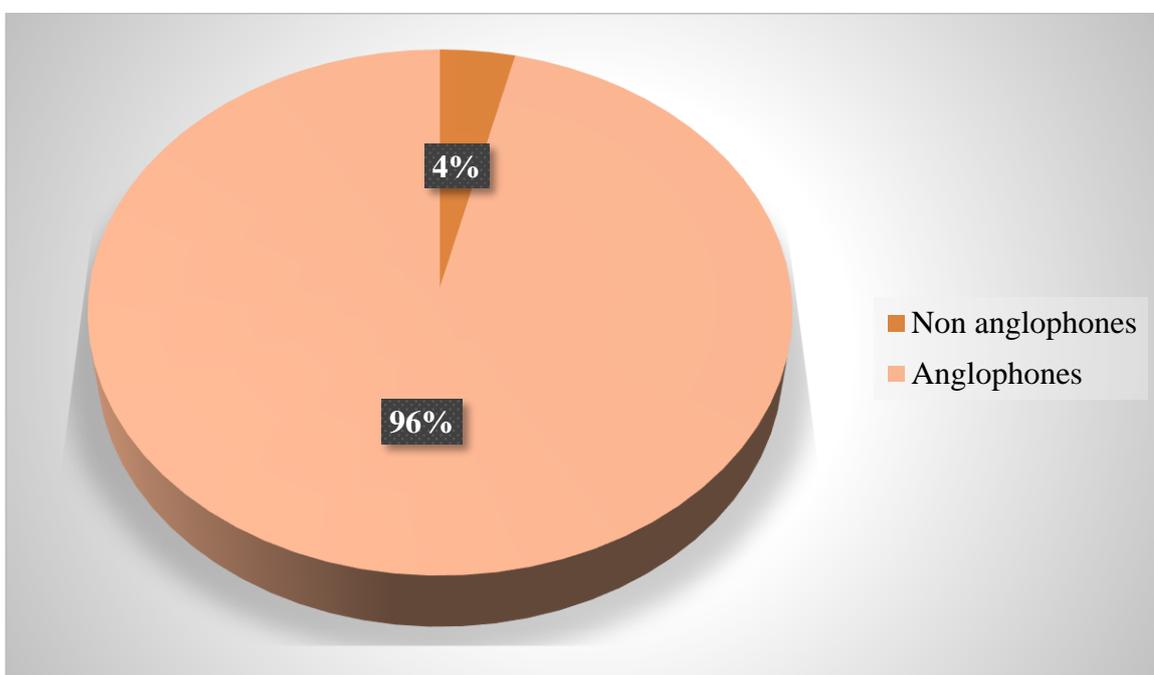


Diagramme 4 – Les pays membres ayant des liens avec l'ancienne colonie britannique

Source: Commonwealthofnations.org, (<http://www.commonwealthofnations.org/>), le 21.3.2016.

Dans le diagramme mentionné ci-dessus, nous pouvons estimer que la Communauté des Nations dispose des liens plus stables que l'Organisation internationale de la Francophonie. La Communauté des Nations au sujet de pays membres n'ayant pas des liens historiques, nous pouvons mentionner seulement deux pays – le Rwanda et le Mozambique. Ce sont les cas exceptionnels, en ce moment il y a sud du Soudan qui lutte pour l'adhésion. En ce qui concerne le Mozambique, il a été accepté grâce à la proximité avec l'Afrique du sud, le Malawi, le Swaziland, la Zambie, la Tanzanie et le Zimbabwe. Néanmoins, d'autres pays membres de la Communauté des Nations comme la Namibie, la Samoa ou la Papouasie Nouvelle Guinée sont plutôt assemblées aux Australie, Nouvelle Zélande ou Afrique du sud. En comparaison de l'Organisation internationale de la Francophonie qui compte 43 pays non francophones.

IV.2 LANGUE

LES STATUTS DIFFÉRENTS POUR LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS DANS LES PAYS MEMBRES

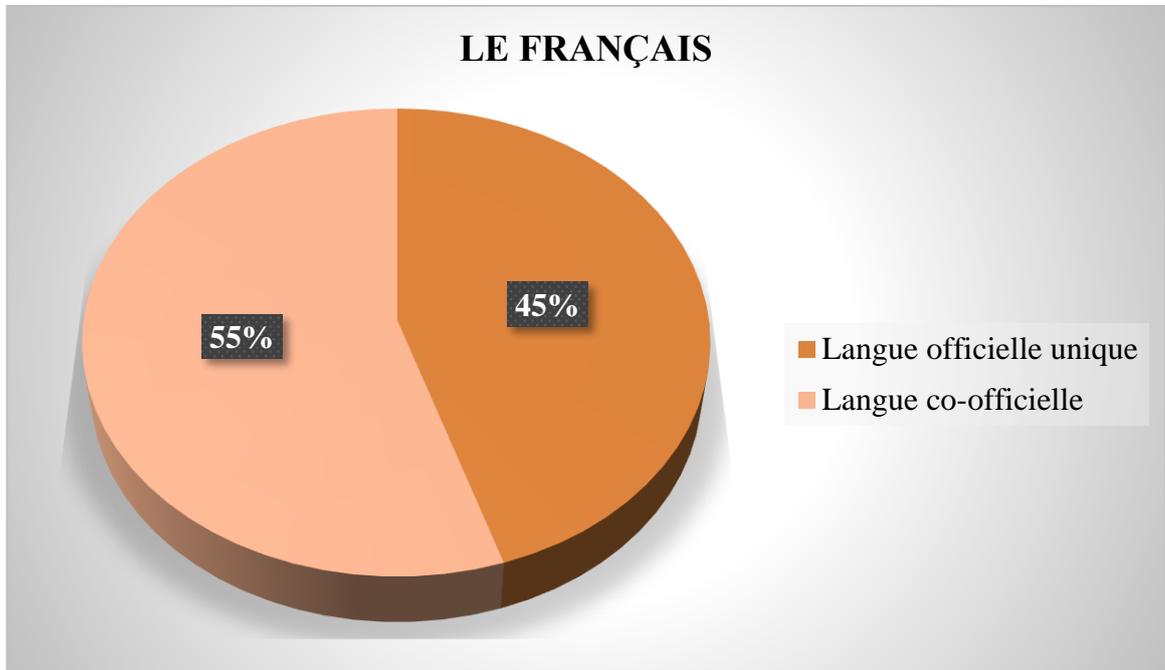


Diagramme 5 - Les statuts différents pour le français dans les pays membres

Source: Francophonie.org, (<http://www.francophonie.org/Estimation-des-francophones.html>), le 10.3.2016.

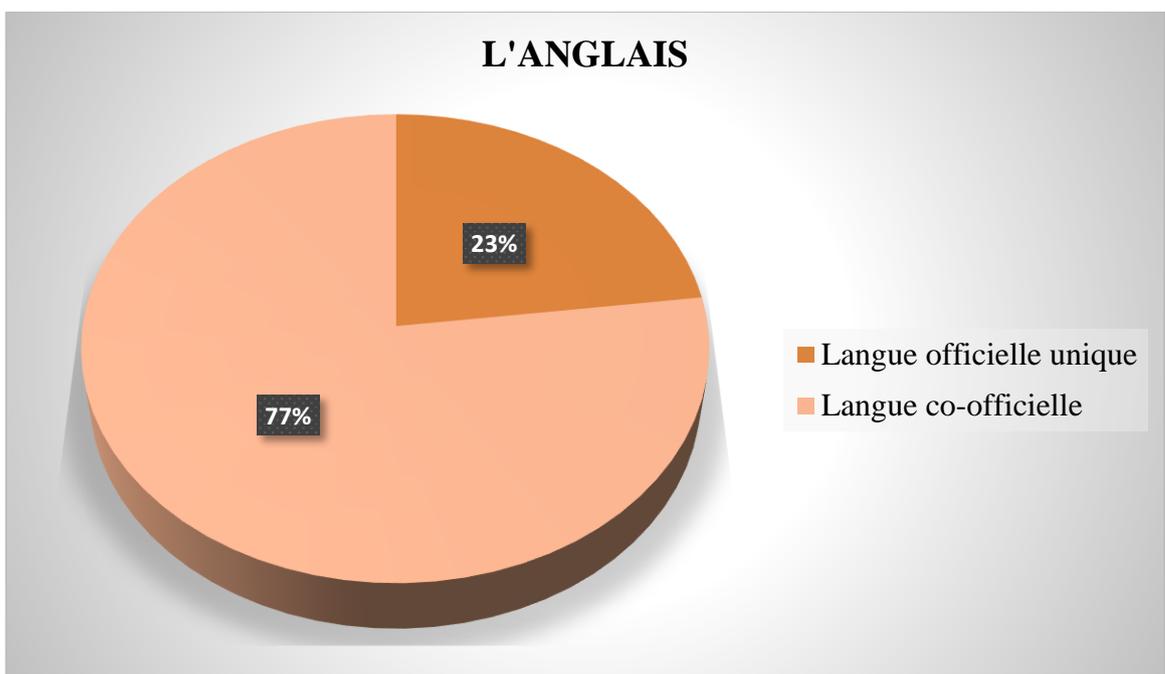


Diagramme 6 – Les statuts différents pour l'anglais dans les pays membres

Source: Chartsbin.com, (<http://chartsbin.com/view/k9n>), le 10.3.2016.

Dans le diagramme cité plus haute, nous montrons la différence du point de vue de la langue. Les diagrammes scrutent la problématique dans le cadre des statuts différents pour le français et l'anglais dans les pays membres. Nous arrivons à la conclusion que les pays membres de la Communauté des Nations disposent de plus membres où est l'anglais une seule langue officielle. Le nombre s'étend jusqu'aux 77 pour cents. Cela confirme la plus homogénéité concernant l'aspect langagier des pays membres de la Communauté des Nations. Cette homogénéité est causée par la coopération de longue durée entre les pays membres se caractérisent par l'histoire profonde. En contraste, l'Organisation internationale de la Francophonie se distingue à cause de la grande diversité culturelle et elle s'efforce de la création de rôle de la langue française comme la langue centrale. L'OIF utilise la langue française comme un outil pour l'opposition d'américanisation.

IV.3 ÉCONOMIE

L'économie est le concept pratique qui consiste en distribution, l'échange, la production, la consommation de biens et de service. Elle détermine la richesse des individus économiques.

La vision des fondateurs de la Communauté des Nations était qu'ils devraient soutenir le développement économique à travers la prospérité dans la composition. La Communauté des Nations se compose de réseau grand des contacts officiels ou non officiel.

L'économie de l'OIF se compose de 11% du PIB mondial qui est créé principalement des pays développés comme la Suisse, le Canada, la France, etc. Son économie consolide dans les affaires publiques et privés. L'organisation se préoccupe de l'amélioration de l'environnement des affaires, de la promotion du développement local et du processus d'intégration des pays en développement au sein de l'économie mondiale. L'espace économique francophone embrasse des territoires très hétérogènes et très extraordinaires donc certains pays sont membres du G20 ou G8⁷⁰ , alors que 23 pays surtout africains, figurent parmi les 48 pays les moins avancés (PMA).

⁷⁰ **G8** - c'est un groupe de partenariat économique et de discussion de huit pays qui comptent parmi les plus grandes puissances économiques du Monde, ce sont États-Unis, Japon, Allemagne, France, Russie, Royaume-Uni, Italie, Canada, maintenant l'un (la Russie) est suspendu.

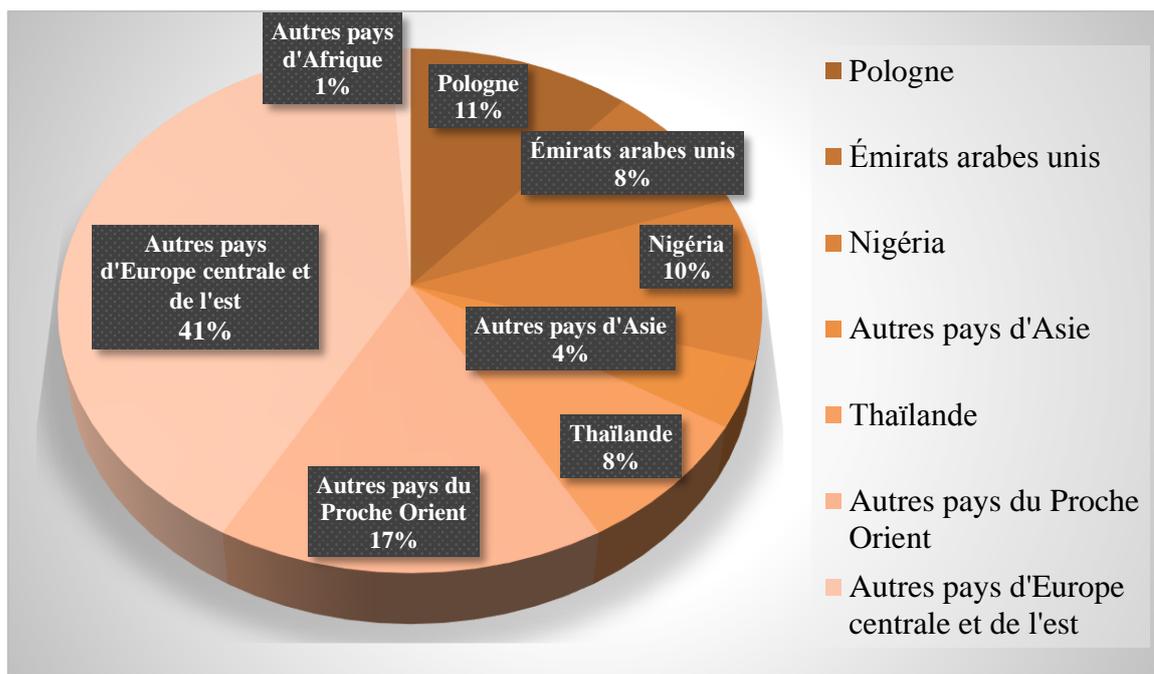


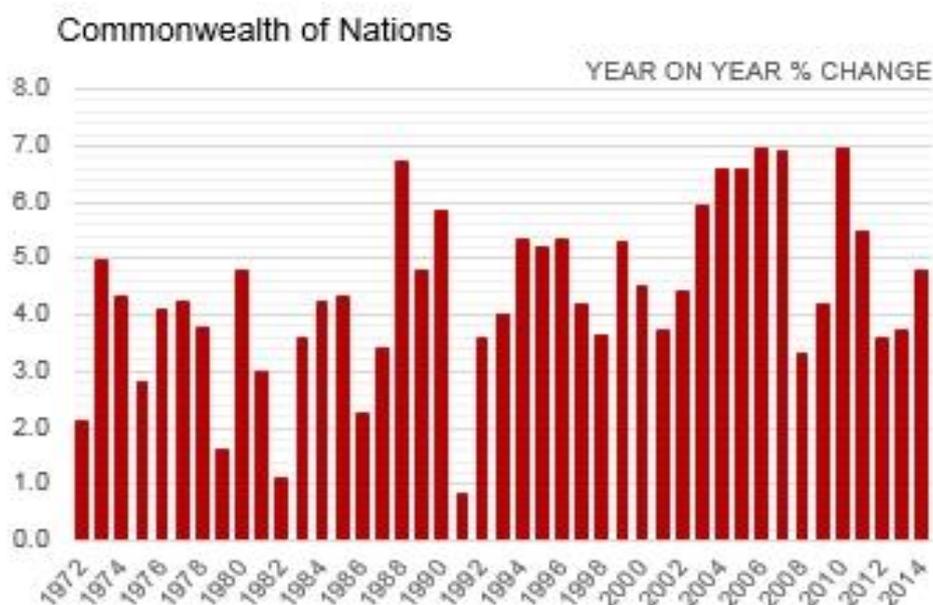
Diagramme 7 – La répartition du PIB en 2012 (OIF)

Source: Banque mondiale, *Données Banque mondiale 2005 ; Calculs des rapporteurs*, le 23.3.2016.

Sur le diagramme susmentionné nous pouvons voir la répartition du PIB⁷¹ 2012 en \$ des pays francophones. Ce PIB compte de 4 540 milliards dollars, soit 6,3 % du PIB mondial. Dans cette optique la richesse produite au niveau mondial est en forte progression, puisqu'elle était de 5 % en 2004. La richesse est symbolisée suivante : le Nigeria représente 10 % de la richesse, la Pologne 11 % de l'ensemble, la Thaïlande compte 8 % de la richesse, les Emirats arabes unis représentent 8 % et les pays du Proche-Orient indique 16 %.

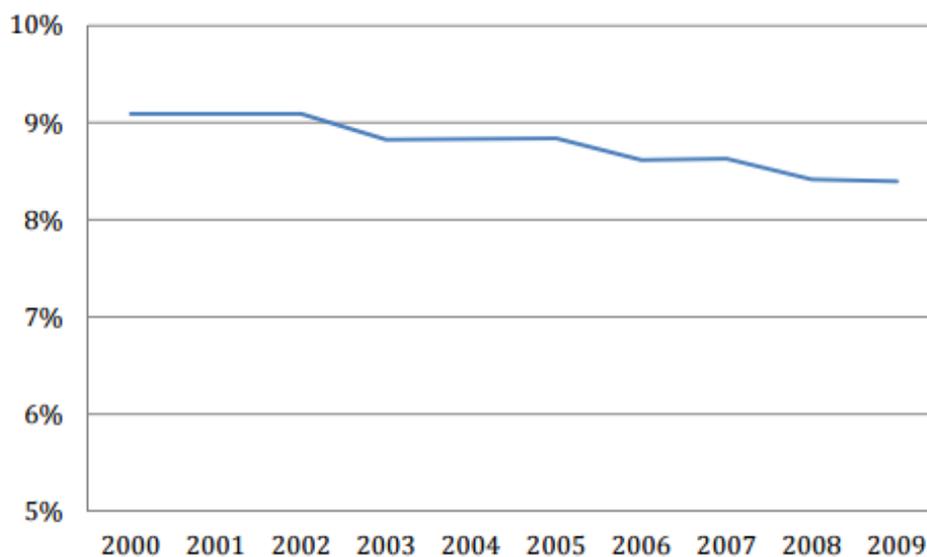
⁷¹ **PIB** – le produit intérieur brut, l'un des agrégats majeurs des comptes nationaux. L'indicateur économique principal de mesure de la production.

ÉVOLUTION DU PIB



Graphique 1 - L'évolution du PIB – La Communauté des Nations

Source – Words Economics, *Words Economics, World Bank*, le 22.3.2016.



Graphique 2 - L'évolution du PIB – L'organisation internationale de la Francophonie

Source: Banque Mondiale, le 30.3.2016.

Dans le premier graphique nous enregistrons le PIB réel sous le temps de développement de la Communauté des Nations. Dans le second graphique nous pouvons voir l'évolution du PIB de l'OIF. La place la plus importante à l'espace francophone représente 14,6% de la richesse mondiale en 2009. L'année plus forte pour la Communauté des Nations a été en 2010. Néanmoins, la crise financière de 2008 s'est traduite par une diminution du PIB pour toutes les deux organisations.

LA COMMUNAUTÉ DES NATIONS

PAYS MEMBRES	PIB (\$)	PAYS MEMBRES	PIB (\$)
Royaume-Uni	2945146	Botswana	14837
Inde	2049501	Mozambique	15329
Canada	1788717	Nouvelle Guinée	15973
Australie	1444189	Namibie	12318
Singapour	308051	Fidji	4037
Afrique de Sud	350082	Tonga	477
Nigeria	573652	Samoa	705
Nouvelle-Zélande	181574	Belize	1604
Pakistan	250136	Maldives	2276
Kenya	54993	Lesotho	2276
Sri Lanka	66722	Sainte Lucie	1317
Bangladesh	161763	Seychelles	1398
Rwanda	7431	Vanuatu	821
Bahamas	8367	Dominique	498
Sierra Leone	4788	Grenade	814
Ghana	47830	Swaziland	3620
Cameroun	29267	Malawi	3814
Tanzanie	33285	Guyana	2970

Zambie	26831	Antigua et Barbuda	1201
Trinité et Tobago	27719	Salomon	1097
Chypre	21919	Tuvalu	38
Ouganda	22926	Kiribati	172
Brunei	16214	Nauru	121
Barbade	4284	Saint Vincent et les Grenadines	720
Malte	9545	Saint Christophe et Niévès	767
Maurice	11930	Malaisie	326933
Jamaïque	14288		

Table 1 – Le PIB en 2014

Source: International Monetary Fund, *World Economic Outlook Database*, le 28.3.2016.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

PAYS MEMBRES	PIB (\$)	PAYS MEMBRES	PIB (\$)
Luxembourg	62395	Burundi	3094
Suisse	71205	Tchad	13947
France	2846889	Andorre	6974
Canada	1788717	Autriche	437123
Belgique	534672	Bosnie Herzégovine	17977
Vietnam	186049	Comores	717
Rwanda	8012	Congo	34677
Arménie	10279	Costa Rica	48144

République tchèque	205658	Croatie	57159
Grèce	238023	Djibouti	1589
Maurice	1324	Émirats arabes unis	401647
Roumanie	19995	Géorgie	16535
Bulgarie	55837	Estonie	25953
Égypte	286435	Hongrie	137104
Laos	11676	Kosovo	7318
Cap-Vert	1899	Lettonie	31970
Cambodge	16551	Liban	49919
Sénégal	15584	Lituanie	48232
Maroc	109201	Monaco	5906
Mali	11915	Monténégro	4462
Seychelles	142	Qatar	210002
Cameroun	31669	Uruguay	55143
Tunisie	48553	Ukraine	130660
Cote d'Ivoire	33956	Togo	4604
Bénin	8701	Serbie	43866
Gabon	17182	Slovaquie	99971
Guinée	6529	Sainte Lucie	1356
Moldavie	7944	Sao Tomé et Príncipe	341
Madagascar	10595	Slovénie	49506
Albanie	13262	Thaïlande	373804

Burkina Faso	12503	République dominicaine	64077
Mauritanie	5079	Pologne	546644
Haïti	8711	Mexique	1282725
Liban	49919	Centrafrique	1786

Table 2 – Le PIB en 2014

Source: International Monetary Fund, *World Economic Outlook Database*, le 28.3.2016.

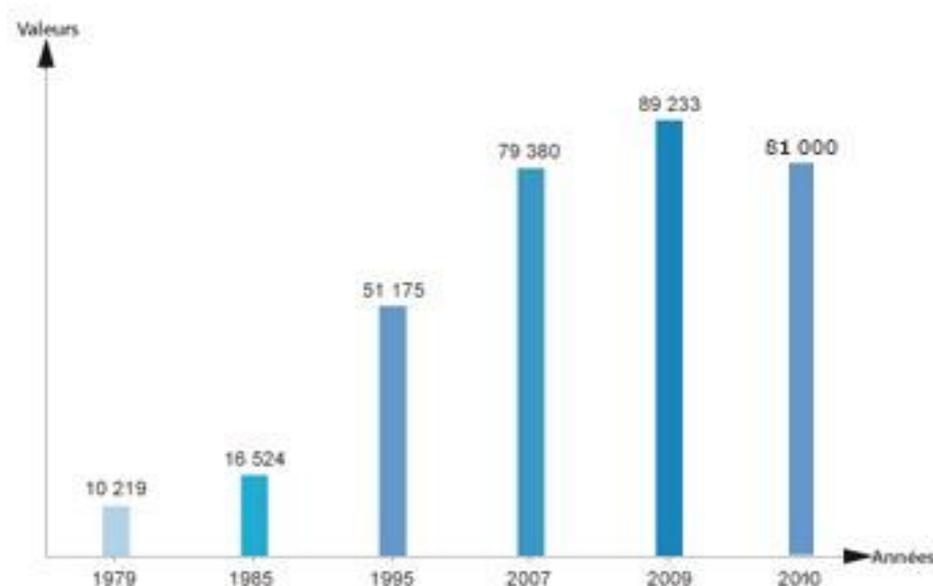
Dans la table supra on enregistre la situation de PIB de la Communauté des Nations et l'Organisation internationale de la Francophonie en 2014. Le PIB est noté en dollar US. Le produit intérieur brut détermine la valeur de tous les biens et services produits. Il est réparé chaque année périodiquement. Ce PIB présente les calculs au taux de change officiel du marché ou du gouvernement. Concernant la Communauté des Nations, la plus haute contribution apporte ces pays membres : le Royaume-Uni, l'Inde, l'Australie et le Canada. L'Australie est le plus grand troisième donateur (9,69 %), après le Canada (19,07 %) et le Royaume-Uni (30 %). Par contre, en ce qui concerne l'OIF les pays membres qui apportent la plus haute contribution sont : la France, le Canada et le Mexique. Nous pouvons discerner grâce à la table que la position clé dans les affaires économiques, signifiait maintenant le PIB, que toutes les deux organisations sont construites sur les pays de fondateur – la France, le Royaume-Uni. Ces deux pays sont leaders des organisations.

BUDGET

La Communauté des Nations en comparaison de l'OIF dispose du budget⁷² limité. Ce problème est causé par les cotisations de pays membres. L'égalité des pays membres de la Communauté des Nations est donnée par les cotisations basses. Le Secrétariat de la Communauté des Nations est financé par quatre budgets différents et les fonds. Cependant, deux d'entre eux sont volontaires. Au contraire, l'OIF est de la plus grande partie

⁷² **BUDGET** – des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges de l'État, des autres collectivités publiques et des établissements publics.

financée par la France et le Canada. Les autres revenus des organisations sont créés par le partenariat avec les organes publics et privés. En ce qui concerne le budget de la Communauté des Nations, il tient le compte des différences entre les projections économiques respectives des services du FMI et des autorités nationales. Ce budget entre 2010 et 2015 a été réduit de 50 % passant de 2,5 milliards à 1,28 milliard de livres prévu en 2015.



Graphique 3 - L'évolution du budget de 1979 à 2010 (en millions deuros courants) – OIF

Source: Mediatheque.francophonie.org,

(<http://mediatheque.francophonie.org/Le-budget.html>), le 20.3.2016.

Concernant le budget de l'OIF, pendant la période 2010 – 2013, le budget de l'OIF augmentait à 85 millions d'euros. Plus de 75% de ce montant est appliqué à la mise en œuvre des programmes. En 1979 le budget a compté 10 219 millions d'euros. Au cours des années le budget a considérablement croisé. Pendant la période 1979 – 2010, la valeur la plus haute a été en 2009 après la crise financière en 2008. Les revenus sont constitués essentiellement par les contributions de ses pays membres au Fonds multilatéral unique (FMU)⁷³. La France en 2012 consacre au total 56 millions d'euros à la francophonie. Sauf la

⁷³ FMU - l'instrument financier interne par lequel la Francophonie finance ses programmes de coopération multilatéral.

France, les autres ressources financières proviennent en grande partie de contributions gouvernementales versées par le Canada, la Suisse, la Roumanie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Cameroun et le Liban.

FINANCEMENT 2014-2015

	2014	Budget 2015 (prévision)	Évolution 2014-2015
Contribution statutaire des États	39,5	39,4	0%
Contribution volontaire au fonds multilatéral unique	21,5	20,2	-6%
Financements exceptionnels	2,3	5	-29%
Autres recettes	1,4	1,5	7%
Prélèvement sur fonds de réserve	5,7	6,4	12%
Report et reconduction de crédit	6,2	0	
TOTAL	76,6	72,5	-11%

Table 3 – Le financement 2014-2015 (OIF)

Source: Compte rendu d'exécution financière et budgétaire, *Compte rendu d'exécution financière et budgétaire 2014 –Résolution portant adoption du budget et fixation des contributions statutaires de l'OIF au titre de l'exercice 2015-2018*, le 1.4.2016.

Sur la table susmentionnée, nous analysons le financement de l'OIF pendant la période 2014- 2015. Les ressources de l'OIF dans la période 2014-2015 ont globalement diminué de 11 %. Ces ressources sont composées à plus de 80 % des contributions statutaires et volontaires des États qui alimentent le FMU. La principale contribution donne la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour une somme 300 000 euros.

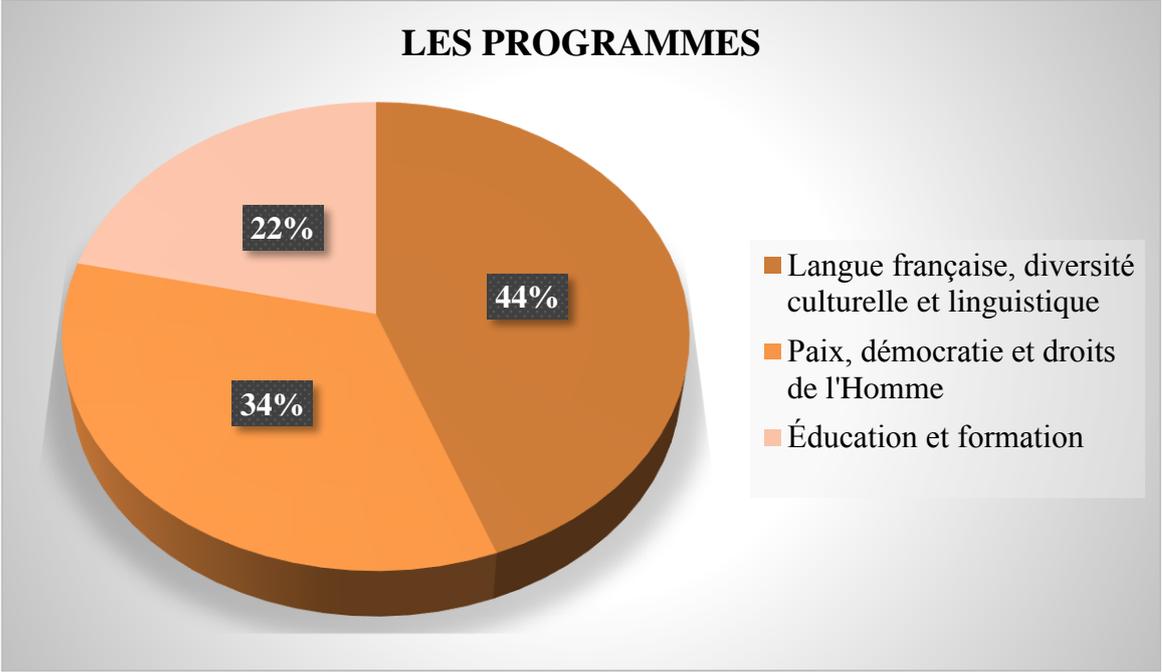


Diagramme 8 – La répartition du budget pour certains programmes et des objectives

Source: Francophonie.org, <http://www.francophonie.org/>, le 15.3.2016.

IV.4 POLITIQUE

L'OIF et la Communauté des Nations collaborent dans certaines structures coopératives. Les organisations s'appuient mutuellement dans les domaines du conflit armé, de la démocratie et de la solidarité. Toutes les organisations coopèrent avec l'ONU et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Les organisations s'orientent aux affaires de l'enseignement et la culture.

À la différence d'autres organisations internationales, on trouve plutôt à la base de la Communauté des Nations le « *sentiment de la famille* » que l'accord contractuel. Ce sentiment est causé par la liaison naturelle de la durée longue. Cette liaison s'est formée pendant longue évolution et formation de cette organisation. Les pays membres partagent la même histoire qui mène à la confiance mutuelle. Ils marchent en vertu de convention et de coutume. Ces membres collaborent dans les affaires de commerce, d'environnement, de dette, de menace du terrorisme, d'égalité de sexes et de système financier. La Communauté des Nations oriente sa politique vers la problématique concernant des pays en développement et elle s'efforce de leur intégration aux affaires du commerce.

La francophonie est un outil politique au service de la France qui bénéficie du poids des pays membres pour rayonner à l'extérieur. Cela tendance à sortir de ce milieu soumis aux seuls intérêts français - c'est un cas pour le Rwanda. Concernant les pays membres africains la francophonie signifie la récession de la dictature vers la démocratie. L'OIF s'engage le plus dans les sphères culturelles, économiques et politiques. Elle coopère avec l'UNESCO et l'UNICEF sur la base de traité bilatéral. En général, les pays membres de l'OIF fonctionnent en vertu de codification et de traité. Ce système est causé par la diversité de l'organisation. Dans le cadre de la francophonie, France aspire à la conformité de la politique francophone et la politique de la France. Cependant, cette théorie se caractérise par les fluctuations grandes. La tâche principale de la politique de l'OIF est le soutien de l'éducation et de la langue française. L'OIF utilise la langue française comme l'instrument dans les affaires de la politique étrangère et économique. Cet instrument serve à saturer les cibles proposées.

IV.5 ACTIVITÉS COMMUNES

Les organisations s'assemblent annuellement dans le cadre de groupement – G20⁷⁴. Le dialogue de G20 en 2015 a été convoqué par les Secrétariats de la Communauté des Nations et de la Francophonie en collaboration avec la Turquie. La réunion s'est passée à Washington DC le 14 Avril. Les objets de ce dialogue ont été la maximalisation de débit et la réduction des coûts des envois de fonds, la mobilisation de recettes intérieures et des entrées de la Communauté des Nations et de l'Organisation internationale de la Francophonie des pays en voie de développement sur leurs priorités de progrès.⁷⁵ Toutes les deux organisations collaborent mutuellement dans les affaires de la dimension économique, des droits de l'homme, de la diversité culturelle et des structures institutionnelles et des poids respectifs.

⁷⁴ **G20** - un groupe composé de dix-neuf pays et de marché intérieur unifié de l'Union européenne. Il présente les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'États. Le G20 représente 85 % du commerce mondial.

⁷⁵ The Commonwealth, *Commonwealth – La Francophonie – G20 Outreach meeting*, <http://thecommonwealth.org/media/event/thecommonwealth-la-francophonie-g20-outreach-meeting>, page consultée le 26.3.2016.

CONCLUSION

Dans le présent mémoire de licence, nous avons comparé l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations. L'objectif principal de ce mémoire était de présenter aux lecteurs l'importance de la francophonie, premièrement en définissant cette notion, puis en décrivant l'histoire et l'espace francophone. Il s'agissait également de présenter l'influence de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui se base sur la conscience commune de la langue et de la culture francophone. L'un des autres buts de ce mémoire était de présenter en détail la Communauté des Nations. Les deux organisations, l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations, sont créées après la seconde guerre mondiale. Elles rassemblent en grande majorité d'anciennes colonies de France et de Belgique d'une part, et de Grande-Bretagne d'autre part.

La structure organisationnelle de l'Organisation internationale de la Francophonie et de la Communauté des Nations est la même. Le seul facteur qui varie est le chef de l'État. En ce qui concerne les cibles des organisations, la position clé de l'OIF appartient au Summit, par contre dans la Communauté des Nations c'est la Réunion des chefs de gouvernement de la Communauté des Nations. Il y a des intentions différentes des organisations, l'engagement de l'OIF concerne plutôt l'éducation, alors que la Communauté des Nations se concentre sur le développement des pays en développement.

Les deux organisations peuvent être considérées comme des organisations internationales gouvernementales, sur la base de l'existence d'une entité créée par traité et comprenant deux ou plusieurs nations qui travaillent sur des questions d'intérêt commun. La grande différence entre ces organisations est l'adhésion. Concernant la Communauté des Nations, les pays membres sont surtout les anciennes colonies, par contre les pays membres de l'OIF sont des pays qui n'ont pas nécessairement de lien historique avec la France. En ce qui concerne la partie pratique, la méthode que nous avons suivie est la comparaison. Nous avons comparé les organisations dans l'intention de déterminer leurs attributs identiques et distincts. Nous avons travaillé à partir de l'hypothèse générale et de l'analogie dans les jugements. Nous avons également représenté les informations sous forme de diagramme.

Au sujet des diagrammes, nous avons trouvé que les informations que donnent ces derniers se révèlent très utiles. Concernant la répartition des anglophones sur les continents, nous constatons que c'est en Afrique que ces derniers sont les plus nombreux. Le

même cas se produit également pour les pays francophones. Néanmoins, la deuxième répartition de l'OIF est en Europe, jusqu'à 39%. Les pays membres de la Communauté des Nations se trouvent en Europe seulement pour 6%.

Du point de vue de la langue, nous avons établi que les pays membres de la Communauté des Nations disposent de la domination plus de l'anglais comme une seule langue officielle dans le rapport de l'OIF. Le nombre s'étend jusqu'aux 77 %. Cela confirme sur le plan de l'aspect langagier la plus homogénéité de la Communauté des Nations. Cette homogénéité est causée par l'histoire de l'Empire britannique. Au contraire, l'Organisation internationale de la Francophonie se distingue par la grande diversité culturelle qui est la sienne.

L'économie joue le rôle principal dans les deux organisations. Nous avons abordé le problème de l'économie essentiellement dans la partie pratique. Nous avons analysé la répartition du PIB, le PIB en général, l'évolution du PIB, le budget, le développement économique et le financement des pays de l'OIF et de la Communauté des Nations. Nous tenons à souligner que l'économie de l'OIF est fondée principalement sur la France, le Canada et le Mexique. Dans la Communauté des Nations, l'économie est fondée sur le Royaume-Uni, l'Inde, l'Australie et le Canada. Le Canada figurant dans les deux organisations, c'est un membre très important pour toutes les deux. À notre avis, l'économie de l'OIF est plus stable, efficace et prospère que l'économie de la Communauté des Nations. La raison en est que la Communauté des Nations est basée particulièrement à la parité des membres, ce qui amène à avoir des contributions plus basses. Le nombre de pays membre influence également la situation dans les organisations, or le nombre de pays membres de l'OIF est supérieur au nombre de pays membres de la Communauté des Nations. La politique des organisations tend aux affaires de la solidarité, du conflit armé, et de la démocratie. Toutes les organisations coopèrent avec l'ONU et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales.

À la différence d'autres organisations internationales, on trouve plutôt à la base de la Communauté des Nations le « *sentiment de la famille* » que l'accord contractuel. Les pays membres marchent en vertu de convention et de coutume. L'OIF fonctionne au contraire en vertu de codifications et de traités. Ce système est dû à la diversité de l'organisation.

Concernant la problématique de la position de la France envers l'OIF et du Royaume-Uni envers la Communauté des Nations, la position de la France est à notre avis supérieure dans le cadre de l'OIF. Au contraire, la Communauté des Nations tient à l'égalité

entre les pays membres. Le fonctionnement de l'OIF marche grâce au soutien de la France. La France alloue le soutien économique et politique.

En ce qui concerne l'actualité, nous voudrions mentionner que la Majesté – Elizabeth II. fête son 90^e anniversaire en 2016. Elle est la plus jeune reine du monde qui a battu le record de longévité de son ancêtre Victoria. Le 21 Avril, elle a fêté ses 90 anniversaires. Elizabeth II est fière d'être l'un des rares chefs d'État du monde. La Majesté est devenue une figure favorite, unique et reconnue.

RESUMÉ EN TCHÈQUE

Předmětem této bakalářské práce s názvem *Komparace mezinárodní organizace Frankofonie a britského společenství Commonwealth* je nastínit jejich chod, funkce a vliv. Dalším cílem je detailnější přiblížení jejich principu fungování a účelu vzniku. Britské společenství Commonwealth a mezinárodní organizace Frankofonie jsou velmi významné mezinárodní kooperativní organizace. Dle zadání lze vyvodit, že práce bude postavena na komparativní analýze. Obě organizace jsem porovnávala za účelem jejich shodných a rozdílných znaků. V rámci komparace jsem se zaměřila na zobecnění a podobnost obou organizací. Tato práce je rozdělena na čtyři hlavní kapitoly, kterými jsou mezinárodní kooperativní organizace, mezinárodní organizace Frankofonie, britské společenství Commonwealth a komparace mezinárodní organizace Frankofonie a britského společenství Commonwealth. První tři kapitoly lze označit za teoretické a všeobecně informativní. Čtvrtá kapitola se věnuje praktické části, tato část je rozdělena na pět hlavních kategorií. Těmito kategoriemi jsou členství, jazyk, ekonomika, politika a společné působení organizací. V rámci mého oboru jsem se nejvíce zaměřila na část s ekonomikou. Podložené informace získané v průběhu práce jsem zpracovala do podoby grafů.

V počáteční kapitole, byla pozornost věnována zejména obecně mezinárodním kooperativním organizacím pro uvedení do problematiky. Pojem mezinárodní kooperativní organizace jsem přesně definovala a poté jsem uvedla samotnou klasifikaci organizací. V další kapitole se zabývám především mezinárodní organizací Frankofonie. Nejprve blíže upřesním termín frankofonie, který úzce s organizací souvisí. Poté zhodnotím organizaci z hlediska členství, historie, organizační struktury a cílů organizace. V následující kapitole se orientuji pro změnu na britské společenství Commonwealth. Tuto organizaci také vyhodnotím dle daných parametrů. V poslední části, jak už jsem zmínila, dochází k nejdůležitější části mé práce a to ke komparaci obou organizací na základě stanovených hypotéz.

Tato práce předává stručný avšak ucelený přehled, který může sloužit pro rychlou orientaci v dané problematice.

ANNEXES

Figure 1 - La carte géographique de l'OIF



Figure 2 - La carte géographique de la Communauté des Nations

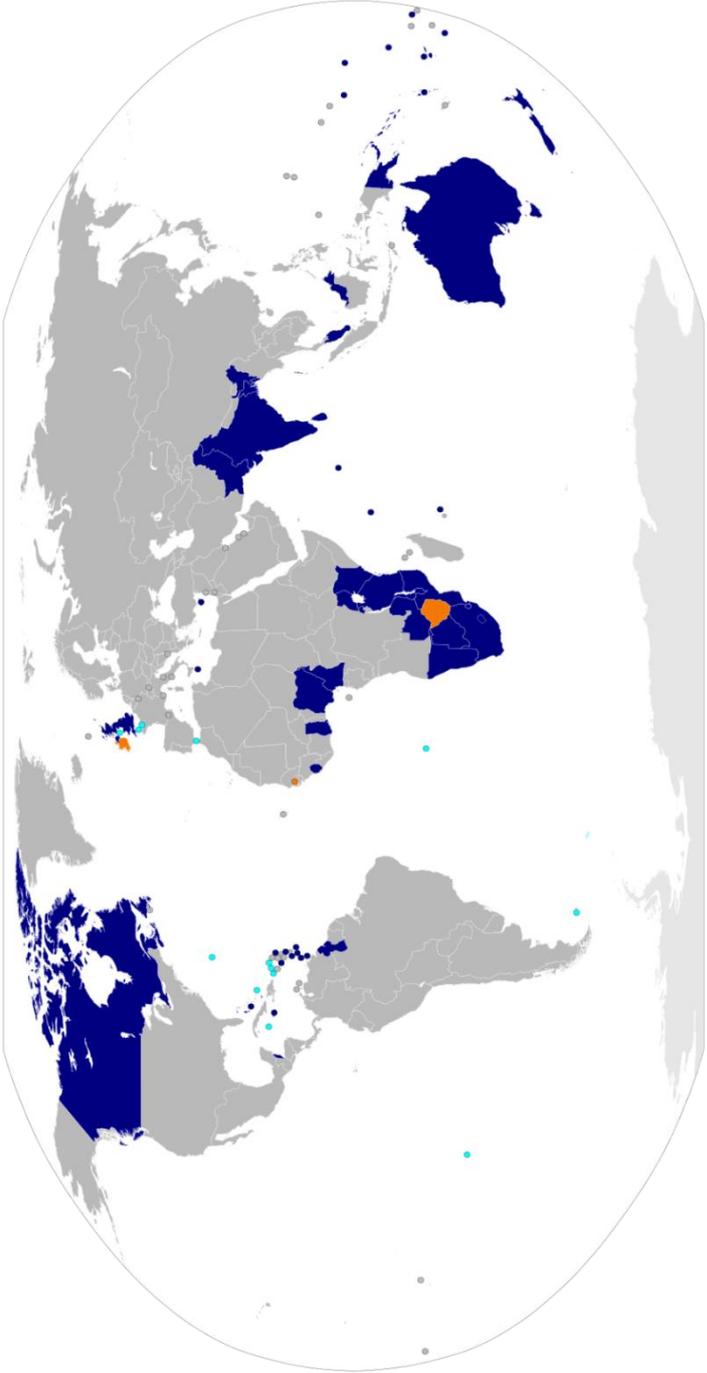


Figure 3 - La structure organisationnelle de l'OIF

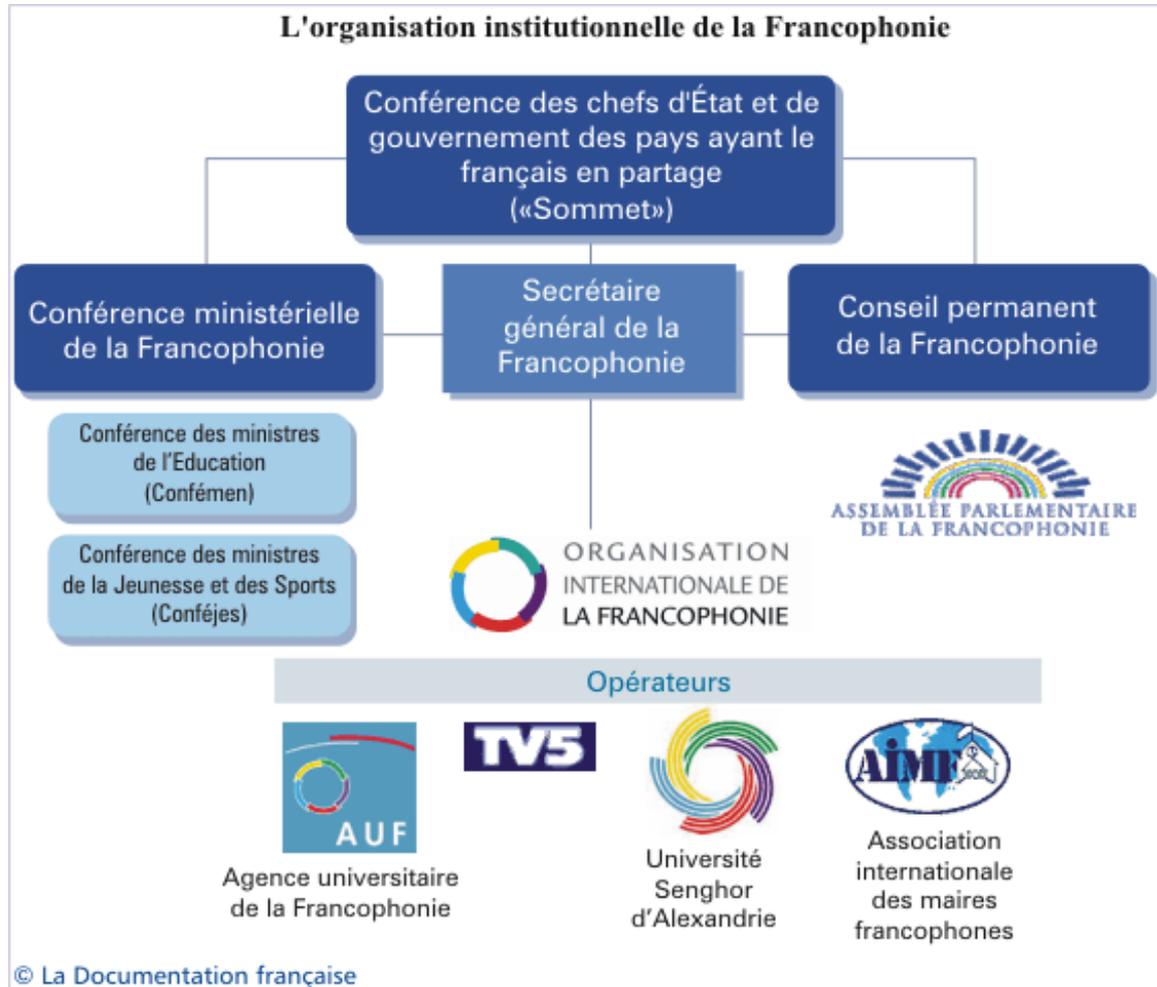


TABLE DES ANNEXES

Figure 1 - La carte géographique de l'OIF	57
Figure 2 - La carte géographique de la Communauté des Nations	58
Figure 3 - La structure organisationnelle de l'OIF	59

TABLE DES TABLEAUX

Diagramme 1 – La répartition des anglophones sur les continents en 2016	36
Diagramme 2 – La répartition des francophones sur les continents en 2016.....	36
Diagramme 3 – Les pays membres ayant des liens avec la France.....	37
Diagramme 4 – Les pays membres ayant des liens avec l'ancienne colonie britannique	37
Diagramme 5 - Les statuts différents pour le français dans les pays membres.....	39
Diagramme 6 – Les statuts différents pour l'anglais dans les pays membres.....	39
Diagramme 7 – La répartition du PIB en 2012 (OIF)	42
Diagramme 8 – La répartition du budget pour certains programmes et des objectives.....	50
Table 1 – Le PIB en 2014	45
Table 2 – Le PIB en 2014	47
Table 3 – Le financement 2014-2015 (OIF)	49
Graphique 1 L'évolution du PIB – La Communauté des Nations.....	43
Graphique 2 L'évolution du PIB – L'organisation internationale de la Francophonie.....	43
Graphique 3 L'évolution du budget de 1979 à 2010 (en millions de euros courants) – OIF.....	48

TABLE DES ABRÉVIATIONS

ACCT	- L'Agence de coopération culturelle et technique
ADELFF	- L'Association des écrivains de langue française
AIF	- L'Agence intergouvernementale de la Francophonie
APF	- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie
BIPM	- Le Bureau international des poids et mesures
CMF	- La Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	- Le Conseil permanent de la Francophonie
CPLP	- La Communauté des Pays de Langues Portugaises
CRPLF	- La Communauté des Radios publiques francophones
FMI	- Le Fonds monétaire international
FMU	- Le Fonds multilatéral unique
MERCOSUR	- Le Marché commun du Sud
OCDE	- L'Organisation de Coopération et de Développement Économique
OEB	- L'Office Européen des brevets
OI	- L'Organisation internationale
OIF	- L'Organisation internationale de la Francophonie
OIG	- L'Organisation international gouvernemental
OIT	- L'Organisation internationale du travail
OMC	- L'Organisation mondiale du commerce
OMS	- L'Organisation mondiale de la santé
ONG	- L'Organisation non gouvernemental international
ONU	- L'Organisation des Nations Unies
OSCE	- L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	- L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
UNESCO	- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	- Le fond des Nations Unies pour l'enfance

BIBLIOGRAPHIE

ARCHER, C., *International Organizations*, London, 1992, ISBN 0415078377.

BAŇOUCH, H., FEDORKO, M. *Mezinárodní organizace*, Brno: Masarykova univerzita, Mezinárodní politologický ústav, 2000, ISBN 80--210-2474-7.

COLLECTIF, *Francophonie et relations internationales*, Archives contemporaines, 2009, ISBN 9782914610957.

DENIAU, Xavier, *La francophonie*, Paris: Presses Universitaires de France, 1998, ISBN 13: 978-2130521587.

DUPUY, R. J., *A handbook on international organizations*, Martinus Nijhoff Publishers, 1998, ISBN 9789041111197.

JUDD, Denis, *Impérium: Britská imperiální zkušenost od roku 1765 do současnosti*, Praha BB Art, 1999, ISBN 80-7257-046-3.

KARNS, Margaret P., MINGST, Karen A., *International Organizations: The Politics And Processes of Global Governance*, London: Lynne Rienner Publishers, 2004, ISBN 13: 9781555879631.

KEILHAUER, Hendrik, *La Francophonie - Qu'est-ce Que c'est ?*, GRIN Verlag, 2011, ISBN 9783640812820.

KEOHANE, Robert Owen, *International Institutions and State Power: Essays in International Relations Theory*, Westview Press, 1989, ISBN 9780813308371.

LE MARCHAND, Véronique, *La Francophonie*, Toulouse: Éditions Milan, 2006, ISBN 9782745919571.

MANNÉE-BATSCHY, A. et NZÉLOMONA B., *La Francophonie*, Editions l'Harmattan, 2001, ISBN 9782296243729.

MORRIS, James, *Farewell the trumpets: an imperial retreat*, Harmondsworth, Penguin Books, 1979, ISBN 0140049282.

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, *Développer les stratégies nationales de formation professionnelle et technique*, Direction de l'éducation et de la formation, 2009, ISBN 978-92-9028-321-8.

POTOČNÝ, M., *Mezinárodní právo veřejné, zvláštní část*, Praha 1999, ISBN 80-7179-188-1.

ROMANCOV, Michael, *Commonwealth - vznik a vývoj*, In *Commonwealth z perspektivy politické vědy*. Plzeň: Aleš Čeněk, 2008, ISBN: 978-80-7380-146-5.

THOMSON, David, *England in the 20th Century*, London, Jonathan Cape, 1964, ISBN 0140206914.

TRÉAN, Claire, *La Francophonie*, Le Cavalier Bleu, 2006, ISBN 9782846701310.

WAIŠOVÁ, Šárka, *Mezinárodní organizace a režimy*, Plzeň: A. Čeněk, 2008, ISBN 978-80-7380-109-0.

OUVRAGES ET SITES D'INTERNET CONSULTÉS

Commonwealth Network, *en ligne*: <https://www.commonwealthofnations.org/>

Europe et formation, *en ligne* : <https://www.europe-et-formation.eu/>

Francie v České Republice, *en ligne* : <https://www.france.cz/>

Organisation internationale de la Francophonie, *en ligne* : <https://www.francophonie.org/>

Human rights, *en ligne* : <http://.humanrights.com/>

Klasifikace mezinárodních organizací, *en ligne* : <https://files.janjires.webnode.cz.>

L'ambassade de la République tchèque à Paris, *en ligne* : <https://www.mzv.cz/>

La documentation française, la librairie du citoyen, *en ligne* :
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

La Rousse, *en ligne* : <http://www.larousse.fr/>

Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, *en ligne* :
<http://dictionnaire.enap.ca/>

Mondialisation, institutions et nouvelle diplomatie commerciale, *en ligne* : <http://ieim.uqam.ca/IMG/pdf/M- Rioux - Les OI Cahier MINDc 1-5-12.pdf>.

OECD, *en ligne*: <http://oecd.org/fr/investissement/stats/31742485.pdf>.

Patrimoine canadien, *en ligne* : <https://www.pch.gc.ca/>

Singapore declaration of Commonwealth principles 1971, en ligne:
<https://www.thecommonwealth.org/sites/default/files/history-items/documents/Singapore%20Declaration.pdf>.

Světová ekonomika mezinárodní organizace frankofonie, en ligne :
<https://filipfischer.files.wordpress.com/2007/06/ekonomie-mezinarodni-organizace-frankofonie.pdf>.

The Commonwealth, en ligne: <http://thecommonwealth.org/>.

The Development of the Modern Commonwealth, en ligne:
<http://www.parliamentarystrengthening.org/commonwealthmodule/pdf/Commonwealth%20Unit%201.pdf>.

PUBLICATION SCIENTIFIQUE

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE, Université de Ouagadougou, *Penser la francophonie: concepts, actions et outils linguistiques : actes des premières Journées scientifiques communes des réseaux de chercheurs concernant la langue : Ouagadougou (Burkina Faso), 31 mai-1er juin 2004*, Archives contemporaines, 2004, ISBN 9782914610254.

DALE, W., *Is the Commonwealth an international organization?*, The international and comparative law quarterly, Vol XXXI, No 2, July, 1982 p.458., en ligne: <http://www.marxists.org/history/etol/writers/judd/1947/10/britain.htm>.

HALL, DUNCAN H., *The British Commonwealth of Nations*, The American Political Science Review, Vol. 47, No.4, 1953, p.997.

KIRK-GREEN, ANTHONY H.M., *Taking Canada into Partnership in 'The White Man's Burden' ": The British Colonial Service and the Dominion Selection Scheme of 1923*, Canadian Journal of African Studies. Vol. 15, No. 1, 1981, p.34.

NEATHERY-CASTRO, JODY, ROUSSEAU, MARK O., *Does French Matter? France and Francophonie in the Age of globalization*, The French review, Vol.78, No.4, p.684.

THE ROUND TABLE, *The Commonwealth and Britain's turn to Europe, 1945-73*, Vol.102, No.1, 29-39, 2013, p.30.

ANOTACE

Le sujet de ce mémoire de licence est la comparaison entre l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations. Dans ce mémoire de licence, nous analysons ces deux organisations en détail, afin de voir quelles en sont les différentes caractéristiques. Un autre objectif est l'analyse de fonctionnement, d'influence et de la fonction. Le mémoire de licence est basé sur l'analyse comparative des deux organisations en vue de leurs caractères identiques et distincts. Ce travail donne l'aperçu cohérent qui peut être utilisé pour une orientation rapide dans l'affaire.

NOM ET PRÉNOM : Racinová Laura

NOM DE LA FACULTÉ ET DÉPARTEMENT: Faculté des lettres, département des études romanes

TITRE DE LA THÈSE: La comparaison de l'Organisation internationale de la Francophonie et la Communauté des Nations

DIRECTEUR DE THÈSE: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

NOMBRE DE SIGNES: 85 436

NOMBRE D'ANNEXES: 3

NOMBRE DE TITRES DE LA LITTÉRATURE: 41

MOTS-CLÉS: Francophonie, France, Communauté des Nations, Commonwealth, Organisation, Coopération, Internationale, Impérialisme

ANNOTATION

The aim of this thesis called The Comparison between The Organization international de la Francophonie and the Commonwealth is to outline their running, functions and influence. It also closely focuses on the principles on which they work and on the purpose they were established. The practical part consists in a comparative analysis of both of the organizations focusing on their common and distinctive features. It seeks to provide a brief, yet comprehensive overview enabling a quick orientation to this topic.

SURNAME AND NAME: Racinová Laura

NAME OF FACULTY AND DEPARTMENT: Faculty of Arts, department of romance studies

TITLE: The comparison of The Organization international de la Francophonie and the Community of Nations

SUPERVISOR: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

NUMBER OF SIGNS: 85 436

NUMBER OF ANNEXES: 3

NUMBER OF TITLE OF LITERATURE: 41

KEYWORDS: Francophonie, France, Community of Nations, Commonwealth, Organization, Cooperation, International, Imperialism